

Les médias privés de la région de l'Est, radios et organes de presse écrite tiennent une assemblée générale les 26 et 27 novembre prochain. Objectif: créer le Réseau des Médias Privés de la région de l'Est, en abrégé "RMP/Est". A l'exception de la province de la Kompienga, les médias privés sont présents dans tous les chefs-lieux des autres provinces de la région: Fada N'Gourma dans le Gourma, Gayeri dans la Komondjari, Piéla et Bogandé dans la Gnagna et Kantchari et Diapaga dans la Tapoa.

RMP/Est

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF • ISSN 0796-8868

N° 17 • octobre-novembre 2014 • Prix : 300 FCfa

Les Échos du Sahel

Journal régional d'informations, d'Intégration et de Développement • Tél. 40 77 77 18 • Fada N'Gourma

Puissions nous avoir le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux !

Un projet d'abattoir moderne à Fada pour la région de l'Est

Avant que s'amorcèrent les moyens pour la réalisation d'un abattoir moderne à Fada, les acteurs de la filière bétail-viande ont pris des repères qui confortent la pertinence du projet pour la région de l'Est. Lire page 17

PRÉSCOLAIRE - PRIMAIRE - POST PRIMAIRE

Le continuum à petits pas

Le continuum éducatif, renforcé par l'adoption du décret portant transfert du préscolaire et du post primaire au MENA était annoncé pour rendre effectif l'obligation scolaire de 6 à 16 ans et la gratuité de l'enseignement de base public. Sur le terrain cependant, la nouvelle loi fait difficilement recette. Dans le Gourma, où il fallait caser 4 784 élèves admis au CEP, on ne parle plus d'établissements mais de "sites". Le continuum ne se conjugue pas au même temps partout car au-delà de trouver un site, il faut disposer d'enseignants. Pour beaucoup d'élèves la rentrée tarde à être effective. Lire p. 6



ASSOCIATION
ÎLES DE PAIX

Plus de 2 milliards de CFA investis en 10 ans de partenariat

Lire pages 11 - 14



COMMUNE DE
DIAPANGOU



Un nouveau patron pour la douane de l'Est



Le nouveau directeur régional des douanes de l'Est, l'inspecteur divisionnaire des douanes Sawadogo T. Paul, installé le 7 novembre dernier est un ancien de la région, si l'on peut dire. Il a en effet dirigé le bureau des douanes de Kantchari de 2003 à 2007. Il était précédemment directeur régional des douanes du Nord, correspondant aux régions administratives du Sahel, du Centre-nord et du Nord, avec résidence à Dori. Pour avoir été chef du bureau des douanes de Kantchari, il confie «je connais un peu la zone mais, tout évolue, rien n'est statique. Je vais donc vers un réapprentissage, les choses qu'on a laissées ont dû évoluer et notre nouvelle fonction de directeur régional de la douane nous commande une vue d'ensemble de la région». Parmi les défis qui attendent le nouveau DR, figure la mise en service effective de la brigade mobile de Diapaga dont on dit que tout est ficelé sur le papier mais qui reste concrètement un éternel projet. Le nouveau patron de la douane de l'Est, promet : «effectivement la brigade des douanes de Diapaga a été installée sur papier, le chef de l'office a même pris service sans y résider parce qu'il manque certaines infrastructures et, nous allons nous y atteler. La zone a vraiment besoin d'une brigade, vue les distances entre les différents offices de la province (province de la Tapoa, Ndrl)».

Lettre ouverte

Gestion du foncier communal : un audit est souhaité

Il a été constaté depuis un certain temps, des agissements alarmistes de la part d'un groupe de personnes menant des opérations mafieuses dans le domaine de la gestion du patrimoine foncier communal de la ville de Fada N'Gourma et, il ya lieu de tirer urgentement la sonnette d'alarme. Nous savions depuis longtemps que le jumelage avait du plomb dans l'aile, et il a fallu que ce soit Monsieur Baadhio Ousseini, l'artisan du jumelage Niamey-Fada-Tamalé qui se rebiffe à travers le journal Les Echos du Sahel pour que la lumière soit faite sur ce dossier mis à mal par Monsieur le Maire de Fada N'Gourma et ses acolytes.

Revenons au foncier communal. Il nous est revenu que des individus avec, soit disant l'accord du Maire, fouinent dans la ville afin de brader les parcelles de la commune par des ventes et autres octrois de terrains à de tiers personnes. Le comble est que même les réserves (des hectares) ne sont pas épargnées.

Les litiges sont légions entre le maire et certains expropriés par ces individus en quête de gain facile. Sur la table du juge un important lot de dossiers est en suspens, tant Monsieur le juge ne sait plus où donner de la tête.

Chacun de ces individus possède une carte de la ville de Fada N'Gourma et clame à qui veut l'entendre que la cité lui appartient et qu'il peut faire ce qu'il veut car il est couvert par le Maire. De grâce, cela doit cesser, ce qui se passe est inadmissible dans une commune qui aspire non seulement à une harmonie sociale par une meilleure distribution de son patrimoine, notamment foncier, mais aussi à un développement.

Par conséquent, nous souhaitons qu'un audit soit fait sur le foncier de la commune afin que Monsieur le Maire puisse se justifier, et nous donner des explications sur la gestion du foncier communal car nous estimons que la transparence dans ce domaine doit être de mise.

Nous voulons également savoir sur quelle base «les Seigneurs de la commune de Fada N'Gourma» prétendent être des protégés du Maire et se permettent de poser des actes se rapportant à la gestion du foncier communal.

**Association UgulmuFundima (UGF),
le président THIOMBIANO Moussa O'Bardia**

Tin -Todiyaba

“soutenons-nous les unes les autres”

Depuis le 2 septembre 2014, les organisations de la société civile de la province du Gourma compte une nouvelle venue, en l'occurrence l'association Tin-Todiyaba «soutenons les unes et les autres». Le récépissé n°2014-195/MATS/REST/PGRM/HC/CAB, en-titre sa naissance en référence à la Loi N°10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'Association.

Tin-Todiyaba a son siège au secteur 10 de Fada N'Gourma et poursuit les objectifs suivants : • promouvoir un développement harmonieux des affaires économiques et financières des membres ; • assainir le milieu des affaires économiques et financières de la Province du Gourma ; • contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres à travers la conduite d'activités agropastorales, artisanales et culturelles.

Tin-Todiyaba compte intervenir dans les domaines de : • la recherche de marché ; • l'accès au crédit ; • la tenue de journées promotionnelles.

Son bureau exécutif compte 13 membres qui sont :

Présidente : Thiombiano Cathérine ; **Vice-présidente** : Thiombiano Awa ; **Secrétaire générale** :

Nassouri Habibou ; **Secrétaire générale adjointe** :

Traoré Adiara ; **Trésorière générale** : Dahani Adissa ; **Trésorière générale adjointe** : Traoré Awa ;

Secrétaire générale à l'organisation : Parkouda Amie Clémentine ; **Secrétaire générale adjointe à l'organisation** : Kina Kadidia ; **Secrétaire générale à l'information** : Dioni Amie ; **Secrétaire générale adjointe à l'information** : Dahani Maïmouna ; **Responsable chargée de la mobilisation des fonds** : Tani Azara ; **Responsable chargée des relations extérieures** : Sana Alimata ; **Responsable chargée de la mobilisation des femmes** : Kiéma Assimi.



La présidente

Déclaration de perte

Monsieur Ouoba Palipouguini, Cnib: 2462372 du 18/12/2006 (Kantchari), domicilié à Kantchari, déclare la perte de son Permis Urbain d'Habitation (P.U.H) n° 0000013/205, délivré à Kantchari le 23/04/2010, de la parcelle n°05, lot 8, section AE, superficie 621 m² environ, sis dans la commune de Kantchari/Province de la Tapoa. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer auprès de l'autorité administrative la plus proche ou contacter le 70 30 25 71.

COLLECTIF SYNDICAL CGT-B /CENTRALE SYNDICALE : CGT-B LES SYNDICATS AUTONOMES : SYNATEL , SYNATEB , SYNATIC , SYNTAS Coordination régionale de l'Est

Fada N'Gourma, le 14 novembre 2014

Déclaration sur l'état des libertés syndicales et de la liberté d'expression

En rappel, la session 2014 du BEPC a été marquée par des difficultés sérieuses dans la région de l'Est qui ont abouti à une crise profonde entre la Fédération des Syndicats Nationaux des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (F/SYNTER) et la Direction Régionale du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (DR/MESS) de l'Est. Mais, grâce à l'implication des plus hautes autorités de la Région, une solution a été trouvée. Suite au relais de cette lutte par la presse, en l'occurrence Les Échos du Sahel (n°14-15 de juillet 2014), le camarade KINTIGA Ysa, Secrétaire Général de la F/SYNTER, a été cité en justice pour diffamation par l'Inspecteur de l'Enseignement secondaire Jean Noel KIEMA. Mais en réalité de quoi s'agit-il ? Dans le journal en question, la F/SYNTER est revenue sur les dysfonctionnements notés dans l'organisation et la gestion de l'examen, et a tenu à situer les responsabilités quant aux manquements constatés. Pour la F/SYNTER, c'est l'Inspecteur Jean Noel KIEMA qui est à l'origine de la crise. Et la lutte a permis de dévoiler les comportements anti-syndicat et anti-F/SYNTER de ce dernier. Le Collectif syndical CGT-B estime que le constat et l'analyse de la F/SYNTER sont parfaitement justifiés. En effet, en lieu et place du Service des Examens et Concours de la DR/MESS/Est, c'est l'Inspecteur Jean Noel KIEMA qui a fait le choix des examinateurs (surveillants, correcteurs, secrétaires, etc.) en s'accordant des libertés avec les textes y relatifs. Il assume d'ailleurs son action en reconnaissant que le texte sur l'implication des acteurs est clair mais ne fixant pas de quota, il avait la latitude de choisir qui il voulait. Ce qui n'est pas juste car, dans le Manuel de procédures de l'organisation des examens et concours scolaires de l'enseignement secondaire produit par l'Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS) en avril 2014, il est stipulé que «les secrétaires de jurys des examens scolaires sont prioritairement choisis parmi les enseignants du secondaire, les conseillers d'éducation, les attachés d'éducation et les assistants d'éducation. Cependant en cas de nécessité, le personnel d'administration et de gestion et les enseignants du primaire peuvent être secrétaires de jury». En ce qui concerne les surveillants, les mêmes textes avancent que «les surveillants sont prioritairement choisis parmi les enseignants du secondaire, les conseillers, attachés, assistants d'éducation et personnel d'administration et de gestion. Toutefois, il est vivement suggéré si possible, de recourir à une surveillance des salles par des équipes mixtes composées d'enseignants du secondaire et d'enseignants du primaire ou de conseillers, d'attachés, d'assistants d'éducation ou du personnel d'administration et de gestion». Malheureusement, dans le Centre de Fada N'Gourma par exemple, au niveau de la surveillance, 76 agents du MESS ont été retenus contre 210 du MENA. Pire, c'est également l'Inspecteur Jean Noel KIEMA qui a, à l'insu du Directeur Régional, annulé des convocations de militants de la F/SYNTER pendant que les négociations étaient toujours en cours, hypothéquant ainsi dangereusement le déroulement de l'examen des candidats de la Région de l'Est. Au regard de tous ces agissements, le Collectif syndical CGT-B apporte à la F/SYNTER et à son Secrétaire Général son soutien indéfectible et sa solidarité militante et agissante. Il se fait par conséquent entièrement sien les propos et les analyses de la F/SYNTER et de son Secrétaire Général. Le Collectif Syndical CGT-B tient à rappeler qu'il est du devoir des structures syndicales d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le mauvais fonctionnement de l'administration publique et privée afin d'éviter des blocages et des crises préjudiciables parfois à tous. C'est la raison pour laquelle, la F/SYNTER, dans son rôle d'acteur clé du système éducatif burkinabè, et soucieuse de la bonne marche des activités scolaires et pédagogiques, a dressé un bilan de cette chaotique session 2014 du BEPC. Lequel bilan est à l'origine du procès contre le camarade KINTIGA Ysa. Etant entendu que le camarade s'est exprimé en tant que Secrétaire Général de la F/SYNTER, intenter un procès à son encontre, revient en réalité à intenter un procès contre la F/SYNTER et donc contre tous les militants de cette structure, et au-delà tous les militants du Collectif syndical CGT-B, voire l'ensemble du mouvement syndical.

Cette action ne vise ni plus ni moins qu'à museler les syndicats et constitue par conséquent une entrave à la liberté d'expression. Est-ce le retour des vieux démons ?

En effet le Collectif syndical CGT-B se rappelle :

- la chasse à l'homme, les séquestrations et les expulsions de militants du Collectif des Organisations Démocratiques de Masse et de Partis Politiques (CODMPP) en 2000 ;
- les interpellations répétées des responsables syndicaux par la police ;
- les affectations sanctions à l'encontre de militants ;
- les actes de provocations des travailleurs par des responsables administratifs ;
- les menaces et intimidations des responsables syndicaux ;
- etc.

C'est pourquoi, la Coordination régionale du Collectif syndical CGT-B de l'Est dénonce tout acte attentatoire aux libertés syndicales et démocratiques. Aussi, elle appelle tous ses militants, l'ensemble des travailleurs à se mobiliser contre la remise en cause des libertés syndicales et à se tenir prêt pour tout mot d'ordre qui viendrait à être lancé. D'ores et déjà, elle vous invite à vous rendre massivement au Palais de justice de Fada N'Gourma le mercredi 26 novembre 2014 à 07 heures pour combattre la remise en cause des libertés syndicales.

Non aux atteintes aux libertés fondamentales !

Non au braquage des libertés syndicales !

Non au musèlement des structures syndicales !

Vive la liberté d'expression !

Vive la liberté syndicale !

Vive la solidarité syndicale !

Pain et liberté pour le peuple !

Ont signé : SG/CGT-B : P.O.TANKOANO Adolphe ; SG/SYNATEL : SARE Moussa SG/SYNATEB : TANKOANO Lamoudi SG/SYNATIC : OUATTARA Nazé SG/SYNTAS : YAMEOGO Marcel

Insurrection du peuple burkinabé des 30 et 31 octobre 2014

Blaise avait-il oublié le 3 janvier 1966 ?

Les deux derniers jours du mois d'octobre 2014 resteront ancrés dans la mémoire collective du Burkina Faso et de l'évolution de l'émancipation de son peuple. Après des marches et des contre marches, des meetings et des contre meetings, les guerres des stades qui se sont vus remplis recto-verso ou avec intercalaires, les manifestations contre ou pour la modification de l'article 37 de la Constitution proposée par la majorité politique, le CDP et ses alliés, pour garantir à leur mentor Blaise Compaoré au pouvoir depuis 27 ans, ont abouti le 31 octobre à la démission de «L'Homme fort» du Burkina. Après donc tant de tractations, l'ex-président burkinabé aveuglé par le pouvoir, après près de trois décennies d'exercice, a fini par prendre l'option, qu'il avait lui-même déconseillé à son homologue nigérien Tandja, celle de foncer droit dans le mur, un certain 21 octobre, lors d'un conseil de ministre extraordinaire. Le projet de loi pour la modification de la Constitution en son article 37 limitant le mandat présidentiel à deux est adopté. Dans ledit projet, le président du Faso peut briguer trois mandatures consécutives et l'article 37 est inséré dans les parties intouchables de la Constitution. La loi n'est pas rétroactive. Blaise serait donc candidat en 2015. Le masque est tombé, le flou dissipé et, bonjour la désobéissance civile. Le ton monte le 28 octobre. Environ un million et 300 manifestants dans les rues de la capitale. Du jamais vu au pays des hommes intègres. Les manifestations atteignent leur pic le 30, jour du vote de la loi à l'Assemblée nationale. Ni les forces de l'ordre, ni les parlementaires, ni le bâtiment de l'AN n'ont pu résister à la colère des insurgés. Pour l'opposition politique regroupée en chef de file (CFOP), c'est déjà la victoire. Mais les manifestants ne désarment pas. Ils veulent en découdre avec Kosyam. C'est en ce moment que Blaise Compaoré réalise qu'il venait d'ouvrir la boîte de Pandore. Il est face au mur, exactement à la manière de Mamadou Tandja. Le même soir, il sort de sa cachette pour annoncer la dissolution de l'AN et du gouvernement, avant de rendre sa démission le lendemain dans la mi-journée. Le CFOP jadis divisé, qui venait d'obtenir l'inimaginable, tergiverse et manque ainsi de proposer une alternative à la vacance du

pouvoir. Les politiques tombent dans la même impasse que celle du 03 janvier 1966. Les militaires s'emparent du fauteuil présidentiel, par la désignation du lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida, le 1er novembre. Et le Burkina demeure sous le contrôle de la grande muette depuis ce soulèvement qui a chassé Maurice Yaméogo du pouvoir.

30 octobre au Burkina : Révolution ou coup d'état ?

Le soulèvement populaire du 30 octobre a fait couler beaucoup de salive et d'encre. Printemps noir, printemps ouest-africain, ce sont là autant de qualifications qui présentent le Burkina Faso en exemple pour tous les pays où les modifications constitutionnelles sont en perspectives. Mais la réalité est différente au Burkina. Le mouvement révolutionnaire de notre pays semble plus avancé que ceux du Bénin, des deux Congo etc. Depuis l'assassinat du journaliste Norbert Zongo, la crise révolutionnaire au Burkina ne fait que s'approfondir. Les Organisations comme l'ODJ, l'UGEB et le collectif CGTB, qui s'apparenteraient au PCRV dans leurs propos, ont contribué à maintenir cette flamme depuis 1998. Pour ces pro-marxistes, les manifestations de ce mois d'octobre ne seraient être considérées comme une révolution. L'accaparement du pouvoir par l'armée et le déroulement des événements semblent leur donner raison. La charte de la transition est beaucoup plus ambitieuse et aussi costaude que la Constitution. Pourtant, la priorité devait porter sur l'organisation des élections. Des inquiétudes sont naissantes. Ce n'est pas l'envoyé spécial de l'UA, l'ancien Premier ministre Togolais et ancien Secrétaire général de l'OUA, Edem Kodjo qui dira le contraire. Le lieutenant-colonel Zida a-t-il vraiment la volonté de remettre le pouvoir ? Ou cherche-t-il simplement du temps pour terminer une mission qui lui a été confiée par ses anciens mentors ? On est bien en droit de se le demander vu les tractations qui ont émaillé sa désignation. Oui, aucun dignitaire du régime Compaoré n'a été inquiété. Ils se sont retirés du pays malgré la fermeture des frontières et toutes les mesures liberticides en cours.◀

Nazé OUATTARA

Etat des dégâts enregistrés dans la ville de Fada N'Gourma lors des manifestations du 30 octobre 2014

BIENS PUBLICS

Résidence présidentielle

- Barrière de sécurité arrachée à l'approche de l'entrée de la résidence ;
- La porte principale de la résidence arrachée et froissée ;
- Quatre (04) guérites incendiées ;
- Un (01) hangar incendié ;
- Quatre (04) réfectoires dont un saccagé et les autres incendiés.

Police municipale

- Une (01) porte vitrée cassée ;
- Deux (02) fenêtres vitrées cassées ;
- Deux (02) motos KAIZER de service dont les phares et les feux rouge cassés ;
- Une grille de la fenêtre forcée ;
- Le drapeau a été descendu et emporté.

BIENS PRIVES

Résidence du Député Thiombiano Michel

- Deux (02) écrans d'ordinateur cassés ;
- Un (01) écran plasma 32 pouces cassé ;
- Un (01) appareil DVD cassé ;
- Trois (03) Unité Centrale d'ordinateurs cassés ;
- Une (01) lampe à gaz cassé ;
- Un (01) poste radio cassettes cassé ;
- Un (01) vélo-moteur de marque TORNADO incendié ;
- Un (01) Cyclomoteur de marque PIAGIOT en mauvais état mais incendié ;
- Une (01) table télé cassé ;
- Une (01) bibliothèque saccagée ;
- Une (01) antenne parabolique saccagée ;
- Quatre (04) fenêtres cassées ;
- Deux (02) serrures de porte forcées ;
- Un (01) poste téléviseur écran 21 pouces cassé ;
- Les placards de la cuisine saccagés ;
- Deux (02) lits cassés ;
- Une (01) porte de la chambre forcée ;
- Un (01) hangar de véhicule saccagé ;
- Une (01) fenêtre de la cuisine forcée ;
- Une (01) porte du magasin arrachée ;
- Une (01) fenêtre de la douche forcée et des documents épargnés.

Résidence de Paramanga Ernest Yonli ex-1er ministre

- Maison du gardien brûlée ;
- Deux (02) hangars saccagés et brûlés ;
- Soixante six (66) chaises en plastique emportées ;
- Trois (03) salons complets incendiés ;
- Une (01) maison principale brûlée ;
- Trois (03) réfrigérateurs saccagés et incendiés ;
- Une (01) table vitrée brûlée ;
- Une (01) cuisinière incendiée ;
- Trois (03) ventilateurs moteurs emportés ;
- Deux (02) portes de la toilette externe emportées.

Résidence de Moumouni Kocty ex-maire

- 1^{er} domicile :** un décodeur canal SAT emporté avec sa carte et un téléphone portable répondant au numéro 61-78-65-30 ;
- 2^{ème} domicile :** un fauteuil saccagé et un congélateur contenant des jus et des paquets d'eaux minérales emportées.

DEBITS DE BOISSONS

Maquis Benghasi

- Dix-sept (17) caisses de BRAKINA emportées ;
- Quatre (04) caisses de SOBEBRA emportées ;
- Quatre (04) caisses de BEAU FORT emportées ;
- Deux (02) caisses de CASTEL emportées ;
- Deux (02) caisses de GUINNESS emportées ;
- Dix (10) bouteilles de MALTA emportées ;
- Trois (03) bouteilles de XXL emportées ;
- Grille de protection cassée ;
- Ventilateurs de réfrigérateur endommagés.

Maquis Sans Soucis

- BRAKINA / SOBEBRA : 58 caisses et 11 bouteilles emportées ;
- CASTEL / BEAU FORT : 11 caisses et 07 bouteilles emportées ;
- Sucrerie : 15 caisses et 03 bouteilles emportées ;
- Grosses GUINNESS : 05 caisses et 11 bouteilles emportées ;
- Petites GUINNESS : 02 caisses et 21 bouteilles emportées ;
- XXL : 03 caisses et 19 bouteilles emportées ;
- MALTA : 02 caisses et 19 bouteilles emportées ;

- Eau LAFI : 60 bidons emportés ;
- Deux (02) seaux en plastique cassés ;
- Soixante huit (68) verres cassés ;

- Quatre (04) chaises cassées
- Sept (07) fers en tube disparus.



Maquis la Forêt

- Quatre vingt quatre (84) caisses bière (BRAKINA , SOBE BRA) pillées ;
- Quatorze (14) caisses de sucreries pillées ;
- Trente (30) caisses de sucreries pillées ;
- Quatorze (14) caisses de BRAKINA pillées ;
- Trois (03) caisses de BEAU FORT pillées ;
- Six (06) caisses de petites GUINNESS pillées ;
- Trois (03) caisses de MALTA GUINNESS pillées ;
- Quatre (04) caisses de XXL pillées ;
- Numéraires emportés : vingt cinq mille (25 000) francs ;
- Deux (02) portables (Samsung double SIM) emportés ;
- Un réfrigérateur cassé ;
- Un (01) poste téléviseur écran 21 pouces brûlée, un amplificateur de musique emporté, un mixeur de son cassé et des documents contenus dans un sac emportés ;
- Six (06) paquets de verres cassés ;
- Six (06) chaises en plastique cassées.

Maquis King's Way

- Quatre (04) chaises en plastique à sept mille cinq francs l'unité (7 500) emportées ;
- Trente trois (33) caisses et 24 bouteilles de boissons pillées ;
- Douze (12) paquets de verres à deux mille cinq cent (2 500) l'unité cassées ;
- Dix (10) tee-shirts emportés.

Auberge Poundougou

- Un (01) magasin incendié contenant quatorze (14) sacs de ciments, trente (30) boîtes de peintures, deux (02) grands réfrigérateurs, un congélateur ;
- À la réception : une télévision, un décodeur CANAL SAT emportés et un placard brûlé ;
- Dans les chambres : l'hôtel compte 28 chambres à la disposition des clients, deux (02) chambres pour

les gérants et une (01) chambre pour le dépôt des draps et couvertures tous dotées de téléviseur dont quinze (15) écran 14 pouces et treize (13) écran 21 pouces, penderie, treize (13) climatiseurs, vingt huit (28) brasseurs, du miroir et du lit. Ces meubles ont été incendié et d'autres emportés ;

- Support d'escalier en fer emporté ;
- Toutes les fenêtres cassées et les cadres emportés ;
- Deux échelles métalliques emportées ;
- Vingt cinq (25) chaises en plastique vandalisées ;
- Château d'eau cassé ;
- Deux (02) poly tank et un compresseur emportés ;

Yonli Yempabou réceptionniste aurait perdu ses effets d'habillement, ses documents, un lecteur DVD, deux (02) valises plus la somme de cinquante cinq mille (55 000) francs.

Maquis New Fresh

- Dix (10) caisses de BRAKINA et 12 bouteilles consommées ;
- Quatre (04) caisses de sucrerie et 24 bouteilles consommées ;
- Deux (02) paquets de DAFANI de douze consommées ;
- Deux (02) paquets de DAFANI de six consommées ;
- Trois (03) caisses de CASTEL et 12 bouteilles consommées ;
- Trois (03) caisses de BEAU FORT et 12 bouteilles consommées ;
- Trois (03) caisses de GUINNESS et 12 bouteilles consommées ;
- Une (01) caisse de MALTA et 24 bouteilles consommées ;
- Une (01) caisse de XXL et 24 bouteilles consommées ;
- Quatre (04) paquets d'eaux minérales de six emportés ;

- Dix (10) poulets non préparés emportés ;
- Trois (03) poulets préparés emportés ;
- Quatre (04) paquets d'ATIEKE frais emportés ;
- Deux (02) paquets de merguez frais emportés.

Dans la boîte de nuit du New Fresh

- Dix (10) caisses de 24 bières et sucreries confondu consommées ;
 - Six (06) paquets d'eaux LAFI de 12 bouteilles ;
 - Cent (100) bouteilles de boissons cassées ;
 - Vingt cinq (25) bouteilles de whisky dont : Jack Daniels 03, Kyren 02, D. Blacks 02, Blacks 04, Johnny 06, J B 02, Balaise 01, Passeport 01, Jean Pierre Chenet 01 et le Mus cador 03 ;
- Numéraires emportés dans la caisse soit quarante sept mille (47 000) francs.

Auberge Ghana Light

- Quarante (40) logements saccagés ;
- Des biens pillés dans les dits logements (les plats, pagne, des valises, les parures des femmes et des appareils) ;
- Une boutique pillée (les appareils de musiques, un poste téléviseur, la marchandise et la boisson).

AUTRES**Siège du CDP**

- Un bâtiment saccagé ;
- Une porte et trois fenêtres saccagées ;
- Un mur mitoyen coté Ouest tombé.

Commerce de Tandamba Mariama

- Une cargaison de pastèques d'une valeur de trois cent quatre vingt dix huit mille (398 000) francs, consommées, emportées et saccagées.

Le bilan financier provisoire des dégâts s'élève à Dix millions huit cent quinze mille trois cent dix (10 815 310) francs.¶

Le point des événements de fin octobre à Fada N'Gourma, avec Thiombiano Madia Laurent, Kaguambega Jean et Soubeiga Anicet de la CCVC du Gourma

Sur la mobilisation

Nous saluons tout d'abord la mémoire de tous les combattants tombés au cours de ces journées insurrectionnelles. Nous présentons à leurs familles et à leurs proches toutes nos condoléances. Nous saluons également le courage et la détermination du peuple burkinabé et surtout la frange jeune qui s'est mobilisée comme un seul homme pour mettre fin au régime dictatorial de Blaise Compaoré.

Concernant la mobilisation de la CCVC du Gourma, dès le 27 octobre, la CCVC a reçu l'opposition politique au siège du MB-DHP pour échanger sur la marche qu'elle préparait pour le lendemain 28 octobre, marche-meeting du CFOP provincial, qui a vu une participation active des militants de la CCVC. Le 29 octobre, ce fut au tour de l'unité d'action syndicale du Gourma et de la Région de l'Est d'entrer dans la danse avec une marche-meeting organisée contre le continuum et bien sûr contre la révision de l'article 37. Les militants des différents syndicats sont sortis nombreux et nous avons interpellé les autorités quant à la nécessité de mettre fin au continuum et, surtout, de travailler à un changement profond des conditions de vie des Burkinabé, à travers le respect des institutions républicaines, parmi lesquelles bien sûr la Constitution. La journée du 29 a été consacrée à l'appel de l'unité d'actions syndicales.

Le 30 octobre, à l'image de ce qui s'est passé à Ouaga, tôt le matin, nos militants se sont retrouvés à la place de l'Unité et ontarpenté l'ensemble des artères de la ville de Fada et ont même pris d'assaut certains domiciles et lieux stratégiques des

ténors de l'ancien régime. C'est à ce titre que la résidence du Président du Faso à Fada a reçu la visite des manifestants ; ainsi que certains domiciles privés comme ceux de l'ancien premier ministre Paramanga Ernest Yonli et ainsi de suite.

Les militants de la CCVC étaient dans les rues avec ceux des partis politiques pour dire NON ! à ce projet de révision de l'article 37. Au soir du 30 octobre, ayant appris la mise à sac de l'Assemblée nationale, nous nous sommes retrouvés pour un meeting à la place de l'Unité. Déjà, le mot d'ordre au niveau de la CCVC était, c'est vrai qu'il faut que Blaise parte mais, après son départ, qu'est-ce qu'il faut prévoir ? Nous avons été visionnaires dès le 30, pour dire NON ! à l'armée. Parce que, ce qui se profilait à l'horizon, c'est que l'armée vienne comme en 1966 prendre le fruit du peuple. Donc, dès le 30, nous avons dit NON ! à l'armée, et c'est ce message qui a continué le 31 octobre au matin quand, à l'appel des différentes structures membres de la CCVC, nous nous sommes retrouvés à la place de l'Unité pour préparer la riposte contre la tentative de confiscation du pouvoir par l'armée. Il y avait déjà des communiqués contradictoires des éléments de l'armée, chacun de réclamant Chef de l'Etat. Le 1er novembre, nous avons appelé les populations à sortir véritablement dire NON ! à l'armée, le lieutenant-colonel Yacouba Isaac Zida s'étant proclamé Chef de l'Etat. Notre contestation a continué jusqu'au 2 novembre où nous avons estimé qu' étant donné que des pourparlers avaient été entrepris dans le sens de rédiger une charte en vue de prévoir une tran-

sition qui serait confiée à la société civile, nous n'avons plus appelé les militants pour des manifestations groupées. Mais, la mobilisation n'a pas cessé. Nous continuons, à travers nos structures, de sensibiliser, d'interpeller et toujours informer les populations quant à la nécessité de récupérer la chose qui est la leur. Cela, dans la mesure où des gens se sont battus, des gens sont morts. Cette mobilisation n'est pourtant que la partie visible et récente. La mobilisation au compte des structures membres de la CCVC a commencé au lendemain de l'assassinat de Norbert Zongo, à travers la mise en place du collectif des organisations de masses et de partis politiques, pour exiger vérité et lumière sur l'assassinat de Norbert Zongo. Ce collectif s'est battu et a abouti à la mise en place du collège des sages qui avait exigé en son temps certaines choses qui, si elles avaient été prises en compte nous auraient épargné ce qui s'est passé maintenant. Après cela, il y a eu la naissance de la CCVC elle-même, suite aux émeutes de la faim. Nous avons estimé que la vie au Burkina était très chère et il fallait mettre en place ce cadre de lutte qui a regroupé beaucoup de structures afin de toujours interpeller, de toujours sensibiliser les populations pour qu'elles arrivent à prendre en compte leur destinée. De 2008 jusqu'à 2011, il y a eu des luttes multiformes et diverses et aujourd'hui, avec le fruit obtenu, nous estimons que le message est passé et que les uns et les autres ont pris conscience du danger que l'on court en laissant tripoter notre Constitution, en laissant d'autres conduire notre vie à notre place.

Sur la capitalisation des acquis

Une lutte s'est menée qui a atteint son paroxysme dans la journée du 30 octobre 2014 avec la prise de ce que nous pouvons appeler notre "Bastille" et, le premier acquis, c'est la fuite de Blaise Compaoré. On a chassé Blaise Compaoré du pouvoir. C'est un acquis à capitaliser au compte de nos luttes. C'est quelque chose de gagné puisque les populations exigeaient un changement. Qu'il soit superficiel ou profond, il y a eu changement et, c'est un premier acquis. Le deuxième acquis est l'ouverture de l'expression de la démocratie. Si tant est vrai que la démocratie c'est le pouvoir du peuple pour le peuple, aujourd'hui le peuple a parlé, le peuple a agi, le peuple a pris ce qui lui appartient: Blaise est parti du pouvoir.

C'est également un cadre de lutte contre tous les crimes ; crimes économiques, crimes de sang, la corruption, ... Cette lutte a été l'occasion pour le peuple burkinabé à travers toutes ses composantes, de refuser l'arbitraire et d'aller vers un nouveau système de gouvernance.

Sur les limites de la lutte

En tant qu'action humaine et surtout engageant toute une population, il y a des acquis mais aussi des limites. Le changement attendu par les populations était un changement profond. C'est dire que l'essentiel n'est pas le départ de Blaise Compaoré du pouvoir. Comment gérer l'après Blaise ? En lieu et place, si on nous propose un simple changement de personne en gardant le même système; si tel est le cas, les mêmes problèmes vont rester? Ce qu'il faut, c'est un changement profond, ce que nous appelons une alternative capable de prendre en compte les aspirations fondamentales des populations. Parce que les gens attendent beaucoup, les jeunes sont confrontés au chômage, ... Il y a les problèmes de l'éducation et, c'est sûr que les jours à venir, on va entendre les enseignants parce que ça ne va pas. Avec les problèmes de l'éducation, il y a ceux de la santé. Voilà les questions fondamentales pour lesquelles un simple changement à la tête de l'Etat ne peut s'attaquer.¶

Les Échos du Sahel

Mensuel d'informations locales, d'intégration et de développement

+226 40 77 77 18

+226 70 33 24 16

+226 78 83 80 53

+226 76 42 65 10

BP. 145 Fada N'Gourma
Burkina Faso

Email : mbolivi@yahoo.fr

Récépissé n° 2011-044/CAO/TGI-F/PF

N° ISSN : 0796-8868

Directeur de publication

Guy-Michel BOLOUVI

Conseil de la rédaction

Justin LOMPO, NABA Yentema

Rédaction

Souleymane Diallo, Guy-Michel Bolouvi, Japhet Benyidoba, Philibert Yentangou Kawé Jos, Laurent Thiombiano, Laurent Nassouri, Nazé Ouattara.

Conception graphique et Mise en page

Les Échos du Sahel

La Charte de la transition

PREAMBULE

Nous, représentants des partis politiques, des organisations de la société civile, des forces de défense et de sécurité, des autorités religieuses et coutumières du Burkina Faso signataires de la présente Charte : Nous fondant sur la Constitution du 2 juin 1991 ; Considérant le caractère populaire de l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 ayant conduit à la démission du Président Blaise COMPAORE ; Considérant le lourd tribut payé par les filles et les fils du Burkina Faso ; Considérant le combat pour la reprise du pouvoir par le Peuple ; Considérant la contribution et le comportement patriotiques et républicains des forces de défense et de sécurité qui ont assuré la continuité du pouvoir d'Etat ; Considérant la nécessité d'une transition politique, démocratique, civile, apaisée et inclusive ; Considérant le nécessaire accompagnement de la Communauté internationale pour relever les défis majeurs auxquels le Burkina Faso sera confronté tout au long de la période de la transition ; Considérant notre attachement aux valeurs et principes démocratiques tels qu'inscrits dans la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance du 30 janvier 2007 de l'Union Africaine et dans le Protocole A/SP1/12/01 du 21 décembre 2001 de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance ; Tirant leçon de notre expérience politique et engagés à construire un véritable Etat de droit démocratique ; Conscients de l'urgence de doter le Burkina Faso d'organes de transition afin de combler le vide institutionnel dans la conduite des affaires publiques ;

Approuvons et adoptons la présente Charte de la transition qui complète la Constitution du 2 juin 1991 et dont le présent préambule est partie intégrante.

TITRE I : LES VALEURS DE REFERENCE

Article 1 : Outre les valeurs affirmées par la Constitution en son préambule, la présente Charte consacre les valeurs suivantes pour guider la transition, ses organes et l'ensemble des personnalités appelées à la conduire : •le pardon et la réconciliation ; •l'inclusion ; - le sens de la responsabilité ; •la tolérance et le dialogue ; •la probité ; •la dignité ; - la discipline et le civisme ; •la solidarité ; •la fraternité ; •l'esprit de consensus et de discernement.

TITRE II : LES ORGANES DE LA TRANSITION

Chapitre 1 : Du Président de la transition

Article 2 : Le Président de la transition occupe les fonctions de Président du Faso et de Chef de l'Etat. Il veille au respect de la Constitution et de la Charte de la transition. Ses pouvoirs et prérogatives sont ceux définis par la présente Charte et au Titre III de la Constitution du 2 juin 1991 à l'exception de ceux incompatibles avec la conduite de la transition. Le conseil constitutionnel statue en cas de litige. Son mandat prend fin au terme de la transition après l'investiture du Président issu de l'élection présidentielle.

Article 3 : Tout candidat aux fonctions de Président de la transition doit remplir les conditions suivantes : •être une personnalité civile ; •être burkinabé de naissance ; •être âgé de 35 ans au moins et de 75 ans au plus ; •être compétent ; •être intègre (être de bonne moralité) ; •être impartial ; •être une personnalité de notoriété publique ; •n'avoir

pas jamais fait l'objet d'une condamnation ou d'une poursuite judiciaire pour crime ; •être reconnu pour son engagement dans la défense des intérêts nationaux ; •avoir une connaissance du fonctionnement des institutions et une expérience de leur gestion ; •n'avoir pas soutenu le projet de révision de l'article 37 de la Constitution ; •n'être affilié à aucune parti politique. Il ne saurait être une personne des forces de défense et de sécurité en activité, en disponibilité ou à la retraite.

Article 4 : Le Président de la transition n'est pas éligible aux élections présidentielle et législatives qui seront organisées pour mettre fin à la transition. La présente disposition n'est pas susceptible de révision.

Article 5 : Le Président de la transition est choisi par un Collège de désignation sur une liste de personnalités proposées par les partis politiques, les organisations de la société civile et les forces de défense et de sécurité à raison de trois (3) personnalités au plus par composante.

Article 6 : La liste des candidats de chacune des parties mentionnées à l'article 5 ci-dessus est déposée au siège du Collège de désignation sous pli fermé en trois (3) exemplaires dont l'original.

Article 7 : La désignation du Président de la transition se fait sur la base des critères ci-après : •le caractère consensuel de la personnalité au niveau national ; •la capacité à conduire une nation et à gérer des situations de crise ; •la capacité à conduire avec neutralité et objectivité les élections présidentielle et législatives.

Article 8 : Le Collège de désignation, qui prend en compte les jeunes et les femmes, se compose comme suit : •cinq (05) membres représentant les partis politiques ; •cinq (05) membres représentant les organisations de la société civile ; •cinq (05) membres représentant les forces de défense et de sécurité ; •huit (08) membres représentant les autorités religieuses et coutumières. Excepté les représentants des partis politiques, les autres membres du Collège de désignation ne doivent pas être membres de l'organe dirigeant d'un parti politique.

Article 9 : La procédure de désignation comporte deux (2) phases : une phase de présélection et une phase de sélection. La présélection est opérée par le Collège de désignation en vue de retenir trois personnalités. La sélection est précédée d'un entretien avec chacune des trois personnalités présélectionnées sur les motivations de leur candidature. La sélection définitive se fait par consensus au sein du Collège de désignation. Le candidat retenu est investi Président de la transition, chef de l'Etat, par le Conseil constitutionnel.

Article 10 : Au cours de la cérémonie d'investiture le Président prête le serment suivant : « Je jure devant le Peuple burkinabé et sur mon honneur de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la Constitution, la Charte de la transition et les lois, de tout mettre en œuvre pour garantir la justice à tous les habitants du Burkina Faso ». Le président du Conseil constitutionnel reçoit la déclaration écrite des biens du Président de la transition. Cette déclaration est publiée au Journal officiel. Dans un délai maximum d'un mois suivant la fin de la

POLITIQUE

transition, il reçoit une seconde déclaration écrite. Celle-ci est publiée au Journal officiel, accompagnée des justificatifs éventuels en cas d'augmentation du patrimoine. Le Conseil constitutionnel en relation avec la Cour des comptes, veille à l'application des présentes et est investi de tous les pouvoirs pour établir le patrimoine des personnalités concernées.

Cette disposition s'applique également à tous les membres des organes de transition institués par la présente Charte, à l'entrée et à la fin de leurs fonctions.

Article 11 : Lorsque le Président de la transition est empêché de façon temporaire de remplir ses fonctions, ses pouvoirs sont provisoirement exercés par le Premier ministre. En cas de vacance de la Présidence de la transition pour quelque cause que ce soit, ou d'empêchement absolu ou définitif constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Gouvernement, le Premier ministre assure l'intérim en attendant la désignation d'un nouveau Président de la transition conformément aux dispositions de la présente Charte.

Chapitre II : Du Conseil National de la Transition

Article 12 : Le Conseil national de la transition est l'organe législatif de la transition. Il est composé ainsi qu'il suit : •Trente (30) représentants des partis politiques affiliés au CFOP ; •Vingt-cinq (25) représentants des organisations de la société civile ; •Vingt-cinq (25) représentants des forces de défense et de sécurité ; •Dix (10) représentants des autres partis. Sa composition prend en compte les jeunes et les femmes.

Le Conseil national de la transition exerce les prérogatives définies par la présente Charte et au Titre V de la Constitution du 2 juin 1991, à l'exception de celles incompatibles avec la conduite de la transition. La Conseil constitutionnel statue en cas de litige.

Article 13 : Les membres du Conseil national de la transition ne doivent pas être des personnes ayant ouvertement soutenu le projet de révision de l'article 37. Ils ne doivent pas avoir fait partie du dernier gouvernement dissout de la IVème République. Son Président est une personnalité civile élue par ses pairs. Le Président du Conseil national de la transition n'est pas éligible aux élections présidentielle et législatives qui seront organisées pour mettre fin à la transition.

Chapitre III : Du Gouvernement de la Transition

Article 14 : Le gouvernement de transition est dirigé par un Premier ministre nommé par le Président de la transition. Il exerce les prérogatives définies par la présente Charte et au Titre IV de la Constitution du 2 juin 1991, à l'exception de celles incompatibles avec la conduite de la transition. La Conseil constitutionnel statue en cas de litige. Le gouvernement de transition est constitué de vingt-cinq (25) départements ministériels. Sa composition prend en compte les jeunes, les femmes et les syndicats.

Article 15 : Les membres du gouvernement doivent remplir les conditions suivantes : •avoir la majorité civile, •être de nationalité burkinabé, •avoir les compétences requises, •être de bonne moralité.

Les membres du gouvernement de la transition ne doivent pas être des personnes ayant ouvertement soutenu le projet de révision de l'article 37. Ils ne doivent pas avoir fait

partie du dernier gouvernement dissout de la IVème République.

Article 16 : Les membres du gouvernement de la transition ne sont pas éligibles aux élections présidentielle et législatives qui seront organisées pour mettre fin à la transition.

Article 17 : Il est créé auprès du Premier Ministre une Commission de la réconciliation nationale et des réformes, chargée de restaurer et de renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale.

Article 18 : La Commission de la réconciliation nationale et des réformes est composée de sous-commissions dont notamment : •la sous-commission vérité, justice et réconciliation nationale ; •la sous-commission des réformes constitutionnelles, politiques et institutionnelles ; •la sous-commission réforme électorale ; •la sous-commission finances publiques et respect du bien public ; •la sous-commission gestion des médias et de l'information.

Une loi organique fixe les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Commission de la réconciliation nationale et des réformes.

TITRE III : LA REVISION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

Article 19 : Par dérogation aux dispositions prévues par le Titre XV de la Constitution, l'initiative de la révision de la présente Charte appartient concurremment au Président de la transition et au tiers (1/3) des membres du Conseil national de la transition. Le projet ou la proposition de révision est adoptée à la majorité des 4/5ème des membres du Conseil national de la transition. Le Président de la transition procède à la promulgation de l'acte de révision conformément à l'article 48 de la Constitution du 2 juin 1991.

TITRE IV : LES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 20 : La durée de la transition ne peut excéder douze (12) mois à compter de la date de l'investiture du Président de la transition.

Article 21 : Les institutions de la période de la transition fonctionnent jusqu'à l'installation effective des nouvelles institutions.

Article 22 : La participation des Burkinabè de l'étranger à l'élection Présidentielle qui sera organisée pour mettre fin à la transition se fera conformément aux dispositions de la Constitution et du code électoral.

Article 23 : Le mandat des membres du Conseil constitutionnel arrivé à échéance est prorogé jusqu'à la mise en place des institutions de la transition, le cas échéant.

Article 24 : La présente Charte entre en vigueur dès sa signature par les parties ci-dessus mentionnées dans le préambule. Sa promulgation intervient dès sa signature.

Article 25 : En cas de contrariété entre la Charte de la transition et la Constitution, les dispositions de la présente charte prévalent. En cas de conflit, le conseil constitutionnel statue.

Fait à Ouagadougou, le 13 novembre 2014

Les signataires : •Les partis politiques ; •Les partis politiques affiliés au CFOP ; •Les autres partis politiques ; •Les organisations de la société civile ; •Les forces de défense et de sécurité ; •Les autorités religieuses et coutumières.◆

Entrée en 6^{ème} 2014-2015

Par Guy-Michel Bolouvi

Le continuum à petits pas

Les implications du «continuum» : ce qu'il faut savoir

C'est peu dire que les parents des enfants admis au CEP (Certificat d'Etudes Primaires) ont vécu une tourmente cette rentrée 2014-2015. Ils ont savouré la décision selon laquelle tous les admis au CEP l'étaient également d'office pour l'entrée en 6ème. Délicieuse annonce pour les parents, d'autant plus que cela revient à dire, que c'est à l'Etat de se débrouiller pour trouver une place pour les enfants, pendant qu'eux se contenteraient de payer les frais APE ou OPE. Il paraît que les Associations de parents d'élèves (APE) ont évolué en Organisations des parents d'élèves (OPE). Hélas ! Avant d'avoir digéré la délicieuse décision, les parents sont rattrapés par une contre annonce selon laquelle, tout compte fait, il y aura bien un déploiement du tamis et l'entrée en 6ème ne sera reconnue qu'aux admis au CEP qui auront totalisé au moins 116,50 points.



Ouédraogo/Hien Odile, la DRENA/Est

A dieu veaux, vaches et... entrée en 6ème prise en charge par l'Etat. Le vertige pour les parents dont les enfants ne peuvent dès lors se prévaloir que du CEP. Il faudra pour ces désillusionnés parents, compenser la carence de leurs enfants en se donnant les moyens de leur payer une place en 6ème dans un établissement privé. La faute à qui? La faute au «continuum». Mais, qu'est-ce que cette histoire de continuum qui a si bon dos en cette rentrée 2014-2015?

Avec le concours de Ouédraogo/Hien Odile, la directrice régionale de l'éducation nationale et de l'alphabétisation(DRENA), nous découvrons que la démarche est louable, planifiée pour venir à bout de nombre de contraintes dans la durée. Le problème se situerait dans la cadence des pas de la démarche. La première foulée a surpris les parents qui n'avaient pas été préparés à un démarrage en trombe.

Eclairage avec Ouédraogo/Hien Odile, la DRENA de l'Est qui commence par un rappel du contexte. A savoir : «le Burkina Faso a inscrit l'éducation comme un droit et une priorité nationale. Pour ce faire, il a adhéré aux engagements internationaux en matière d'éducation comme les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'Education Pour Tous (EPT), etc. En 2007, il ya eu l'adoption de la loi d'orientation de l'éducation qui consacre une réforme majeure de l'éducation. Cette loi se caractérise essentiellement par une nouvelle définition de l'éducation de base, l'obligation scolaire de 6 à 16 ans et la gratuité de l'enseignement de base public. L'application des dispositions de cette loi se traduit aujourd'hui par la mise en œuvre du continuum éducatif et l'adoption du décret portant transfert du préscolaire et du post primaire au MENA».

En quoi consiste ce transfert ?

Le transfert du préscolaire et du post pri-

maire constitue un préalable pour la mise en œuvre du continuum en ce sens que l'éducation de base devient un cycle unique : le préscolaire, le primaire et le post primaire. Plusieurs raisons justifient le transfert : • Le souci d'accroître l'impact de l'éducation sur le développement du pays car des études ont montré qu'il faut au moins 9 ans de scolarité pour acquérir des compétences ; • Le souci de rester conforme à la vision du législateur : la loi d'orientation de l'éducation précise que l'éducation de base comprend le préscolaire, le primaire, le post primaire et l'éducation non formelle ; • Le souci de diminuer les charges des ménages liées à l'éducation à travers l'application de la gratuité de l'enseignement de base public; • Le besoin de tendre vers la qualité de l'éducation de base.

Qu'est-ce que le continuum ?

Le continuum éducatif est l'ensemble des niveaux préscolaire, primaire et post-primaire constitué de sorte que les élèves puissent passer de façon continue du préscolaire au post-primaire. C'est-à-dire que l'élève qui entre au préscolaire poursuit dans la même enceinte, son cursus scolaire jusqu'en classe de 3ème qui est désormais le cycle terminal. Le continuum permet de définir les référentiels des capacités des apprenants par niveau et le profil des sortants de l'EB en lien avec la loi d'orientation de l'éducation. Il permet également d'harmoniser les curricula par leur mise en cohérence et de prendre en compte l'interdisciplinarité. Aussi, La mutation institutionnelle et structurelle du MENA lui impose également une réorganisation qui aura des implications certaines sur son fonctionnement. Ainsi, on peut retenir entre autres la création des Complexes Intégrés de l'Education de Base (CIEB) et des pools de complexes CIEB.

Le CIEB est un nouveau type d'établissement scolaire qui va voir le jour dans le cadre de la mise en œuvre du continuum éducatif pour plus de cohérence au niveau de l'éducation de base et moins de déperdition. Les CIEB et les pools de complexes CIEB peuvent se présenter soit en un seul pool groupé dans la même enceinte où il ya le préscolaire, le primaire, le post-primaire et le centre d'éducation de base non formelle (CEBNF), soit en un pool séparé en deux où il y a le préscolaire et le primaire ensemble et le post-primaire sur une autre aire mais non loin.

Quelle est la répartition des tâches entre la DRENA et la DRESS, en ce qui concerne l'entrée en 6ème ?

De concert avec la DRESS, une répartition partielle des admis à l'entrée en 6ème a été faite compte tenue des capacités d'accueil dans les lycées et collèges de la région. Les classes de 6ème dans les lycées sont toujours sous la responsabilité du DRESS tandis que celles des CEG transférés et des CEG en ouvertures sont sous la responsabilité de la DRENA. Toutefois, de concert avec la DRESS, les cours doivent être assurés par les professeurs des lycées en attendant la mise à disposition de professeurs par la Fonction Publique qui a lancé un concours de recrutement de 1 500 professeurs, toutes disciplines confondues et la reconversion de 1 000 enseignants titulaires de diplôme universitaire en qualité de professeurs.

Le point avec le DPENA du Gourma

Le continuum ouvrira la porte de la classe de 6ème à 4 784 élèves dans le Gourma

Tout d'abord la classe de 6^{ème} est promise à tous les admis au CEP. Puis se pose un problème de capacité d'accueil. Intervient alors une première révision à la baisse des effectifs en faveur seulement des reçus à l'entrée en 6ème, soit ceux ayant obtenu 116,50 points. Puis un repêchage pour ceux qui ont atteint les 100 points. Et, pour les autres, une mesure d'accompagnement. En fait, pour les acteurs de terrain, la mise en œuvre du continuum revenait à construire des salles de classe et à défaut trouver des sites de substitution, ensuite équiper ces salles et enfin trouver des enseignants. Pas simple ! Le point avec le directeur provincial de l'éducation nationale et de l'alphabétisation du Gourma, Yilké Augustin Koudougou.



Yilké Augustin Koudougou

Entre la DRESS et le MENA, qui est responsable de l'entrée en 6ème cette année ?

En matière d'éducation, il faut dire que la responsabilité est quelque fois partagée.

Quelles sont les capacités de la DRENA pour gérer cette rentrée 2014-2015 des élèves de la classe de 6^{ème} ?

La mise en œuvre du transfert se fait de façon progressive. C'est ainsi que des Collèges d'Enseignement Général (CEG) et des Centre d'Eveil et d'Education du Préscolaire (CEEP) ont été transférés au MENA. Au niveau de la région de l'Est, 26 CEG ont été transférés. Soit 9 dans la Gnagna, 5 au Gourma, 3 à la Kompienga, 7 à la Tapoa et 2 à la Komondjari. Pour pallier le déficit des classes de 6ème, le MENA a permis l'ouverture sur toute l'étendue du territoire, de 850 classes de 6e dans des locaux d'emprunt identifiés par les structures déconcentrées. Au niveau de la région de l'Est en plus des 26 CEG, il est autorisé l'ouverture de 60 classes de 6èmesur l'ensemble de la région. Soit 23 dans la Gnagna, 17 dans le Gourma, 4 dans la Kompienga, 12 dans la Tapoa et 4 dans la Komondjari.

Ainsi de façon provisoire, ces classes de 6ème vont fonctionner sur des sites provisoires en attendant la réalisation des infrastructures et vont absorber l'ensemble des admis en 6^{ème}. ▶

Il y a les aspects techniques, gérés par les techniciens du MENA et, ceux qui accompagnent. En ce sens, le MENA est responsable cette année des classes de 6ème. Et, cela va du MENA au niveau central jusqu'au niveau déconcentré où les classes de 6ème sont gérées par les DPENA. Dans un premier temps, nous étions partis sur la base de caser tous les admis au CEP, en nous disant que le transfert étant progressif, si nous arrivions à caser cette année tous les élèves de 6ème, l'année prochaine nous prenions encore toutes les 6ème qui passaient en 5ème et, au bout de 2016-2017, nous aurions fini et, tout le 1er cycle ou post-primaire revenait au MENA, sans problème. C'est dans cette vision que nous nous sommes engagés pour prendre en charge les classes de 6ème cette année.

Pourquoi avoir alors, entre temps, sorti le tamis pour revenir à la formule d'entrée en 6ème ?

Il fallait réduire les effectifs. Nous avions vu gros, comme on le dit généralement, sans trop évaluer nos forces. Nous avons réalisé un score de 82% de succès au CEP sur l'ensemble du pays et d'environ 80% au niveau du Gourma, exactement 78,53%. Cela représente un total de 4 784 élèves qu'il fallait chercher à caser. Cela n'était pas aisés et, c'est là que nous avons accepté de marquer un arrêt pour dire : puisqu'avant que cette décision ne soit prise, les résultats de l'entrée en 6ème étaient en traitement au niveau de la direction des examens et concours, ces résultats sont tombés, on a regardé. Bon, on s'est dit, comme ça, c'est sorti, il faut chercher d'abord à caser ces élèves qui étaient les plus méritants du point de vue niveau d'instruction, du point de vue travail. Nous avons donc cherché à encadrer d'abord ces élèves admis à l'entrée en 6ème pour les classes de 6ème. Et, c'est après ça que le ministère nous a encore instruits pour dire de voir, dans la mesure du possible, en fonction des capacités que nous avions dégagées pour absorber l'ensemble, si nous ne pouvions pas tous les absorber, qu'au moins nous puissions aller jusqu'à absorber 70 ou 75% des admis au CEP.

Quel sort est réservé à ces parents inquiets pour leurs enfants qui n'ont pas été orientés alors que la 6ème a été promise à tous les admis au CEP ?

Pour les parents d'élèves, effectivement, ils ont raison de s'inquiéter parce que, dès l'annonce que nous devions prendre l'ensemble des enfants admis au CEP, les établissements secondaires étaient embarrassés de ne pas pouvoir accepter des demandes de place. Pour les admis en 6ème nous avons pu trouver des sites et, si nous avions les enseignants tout de suite, les cours auraient pu commencer pour ces élèves-là. Et, il y a ceux-là qui n'ont pas réussi l'entrée en 6ème et pour lesquels le ministère nous a instruit de prélever un bon nombre à orienter en 6ème. Les CEB devraient nous envoyer des listes que nous allons analyser et orienter. Pour ceux enfin que nous ne pourrons pas orienter, soit effectivement nous arrivons à les prendre en 6ème pour continuer leurs études, soit nous les redoublons au CM2 pour leur permettre de renforcer leurs capacités. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans la logique de la loi d'orientation des élèves, qui fait obligation d'âge scolaire jusqu'à 16 ans. Nous sommes dans cette logique, de telle sorte qu'il n'est pas question que les enfants qui ne seront pas intégrer dans les classes de 6ème, se retrouvent dans la

rue. Nous sommes préparés, ça peut nous coûter ce que ça va nous coûter mais, nous sommes dans la logique de pouvoir les garder.

Que devient le principe de la « gratuité de l'école » pour les parents qui ont inscrit leurs enfants dans le privé pour ne pas les laisser « dans la rue » ?

Nous avons à cœur de pouvoir réaliser les termes de la loi d'orientation de l'éducation qui est la scolarité obligatoire et gratuite qui devrait même être étendue au préscolaire pour effectivement prendre en compte la tranche de 3 à 16 ans d'âge. Bien sûr, tout est question de moyens. Mais, pour le moment, pour cette année, nous sommes obligés, au regard des difficultés qui se présentent à nous pour caser tous les élèves, de demander l'accompagnement des parents. Parce que, même si nous avons les 2 500 enseignants attendus, il n'est pas évident que nous ayons le nombre qu'il nous faut chez nous et, il y aura un besoin de vacation. C'est vrai que l'Etat s'engage à faire face à ces besoins de vacation mais, en attendant, nous allons demander l'accompagnement des parents. Nous comptons sur les 2 500 F que les parents devraient pouvoir payer pour l'inscription et les cotisations pour les associations ou organisations des parents d'élèves qui sont fixées en fonction des dépenses prévisionnelles.

Maintenant, pour ce qui est de l'accompagnement du fonctionnement des sites qui ont été créés, il y a un kit minimum que nous attendons de Ouagadougou. Indépendamment de cela, ici dans le Gourma, nous n'avons pas attendu que l'accompagnement vienne forcément de Ouaga. Nous nous sommes dit que le système éducatif étant un tout, que ce soit le non formel, le primaire ou le préscolaire, tout ce qui nous est donné nous essayons de le mettre à disposition là où le besoin s'exprime. Dans ce sens, nous nous sommes engagés à doter ces sites du minimum pour pouvoir commencer.

Enfin, l'Etat s'est engagé à prendre en charge la scolarité d'au moins 20 000 élèves qui seront orientés vers les établissements privés, à raison de 60 000 F par élève pour les établissements conventionnés et 50 000 F/élève pour les établissements reconnus mais n'ayant pas encore de convention avec l'Etat. L'Etat a donc conscience que les établissements privés seront sollicités et nous sommes dans la logique que lorsque nous aurons stabilisé les effectifs, nous allons procéder au recensement des élèves et, les admis en 6ème que nous aurons orientés vers le privé ou qui y ont été inscrits par leurs parents, nous allons les prendre en compte en tant qu'élèves de l'Etat. En

tout cas, il n'y aura pas de perte pour les parents.

Le problème d'infrastructure vous a conduit à ouvrir des sites. Comment cela s'est-il passé ?

Dans un premier temps, puisqu'il était question d'absorber tous les élèves, nous nous sommes assis le 8 septembre à la DRENA, avec les maires et les acteurs de l'éducation et les chefs d'établissements de l'enseignement secondaire du public, pour d'abord dégager le nombre de places, évaluer la capacité de chaque établissement existant pour pouvoir y orienter le nombre d'élèves qu'ils pouvaient prendre. Ils ont donc pris le nombre de dossiers qu'ils pouvaient et il nous est resté un certain nombre de dossiers. Nous avons déjà identifié des salles d'emprunt que nous attendions pouvoir équiper et permettre que des élèves y soient en attendant que les infrastructures se réalisent. Ainsi comme salles d'emprunt nous avons, par exemple, à Fada le site de l'Action sociale qui a ouvert un centre pour les élèves en difficulté avec la loi. Nous y avons demandé 3 salles de classes ; le site du marché à bétail, une infrastructure avec au moins quatre grandes salles et où nous avons pris une salle que nous entendons équiper et utiliser pour accueillir des élèves. À Nagré, nous avons ouvert une école à 3 classes que nous avons appelé Nagré 2 et, compte tenu du fait que nous avons recruté pour une classe cette année, il nous reste 2 salles de classe que nous avons pris à notre compte pour permettre de caser une classe de 6ème. C'est la même chose à Tanwalbougou et dans les communes telles que Diabo ou Tibga où nous avons Bolontou et Djanga ; à Yamba, nous avons par exemple Nayouri, Bogolé ; à Matiacoali, nous avons Matiacoali centre et, si on est coincé, on pourrait voir du côté de Nassougou et Ougarou.

Ce sont des sites d'emprunt car il était souhaitable que nous évitions de dresser des hangars qui sont vraiment précaires. Maintenant, pour ce qui est de l'accompagnement du fonctionnement des sites qui ont été créés, il y a un kit minimum que nous attendons de Ouagadougou. Indépendamment de cela, ici dans le Gourma, nous n'avons pas attendu que l'accompagnement vienne forcément de Ouaga. Nous nous sommes dit que le système éducatif étant un tout, que ce soit le non formel, le primaire ou le préscolaire, tout ce qui nous est donné nous essayons de le mettre à disposition là où le besoin s'exprime. Dans ce sens, nous nous sommes engagés à doter ces sites du minimum pour pouvoir commencer.

N'est-ce pas inquiétant de constater que dans le cas de Fada, le continuum est confié à des sites d'emprunt ?

C'est dans l'urgence que nous avons cherché des sites pour intégrer les élèves. Nous avons déjà posé la question d'espace pour réaliser ces infrastructures avec le maire.

Prenant par l'exemple des écoles Bansoudi (trois écoles sur le même site, Bansoudi A, B, C. Ndlr), nous sommes convenus que si nous avions l'occasion qu'on nous réalise un CEG, nous allions réaliser les salles de classe ailleurs pour transférer une école de Bansoudi, par exemple le Bansoudi B et, cela nous permettrait d'avoir un primaire et un CEG ou post-primaire

et peut-être même un préscolaire. Du fait que les 3 Bansoudi ont déjà des élèves, il faut pouvoir les déloger, les envoyer ailleurs et transformer un des Bansoudi en CEG et si possible y ajouter le préscolaire. Et c'est ça la notion du complexe intégré d'éducation.

L'école du marché à bétail, peut également, avec un peu plus d'espace, permettre la réalisation d'un tel complexe. Nous ciblons aussi l'école secteur 2B où les élèves d'une école peuvent être déplacés pour libérer un bâtiment pour une reconversion de l'établissement. Sarbangou s'y prête également. Nous avons déjà ciblé les grandes écoles de la ville qui peuvent s'inscrire dans ce schéma. En termes d'infrastructures, c'est comment maintenant nous aider à dégager les élèves qui sont dans ces établissements pour aller vers de nouveaux sites afin de libérer leurs bâtiments pour le post-primaire. Voilà la logique dans laquelle nous sommes en train de nous orienter.

Vous avez les sites mais, il faut des équipements

Nous-mêmes, nous avons la capacité et nous avons essayé d'équiper ces salles et certaines communes comme Diapangou avait équipé une salle de classe à Louargou pour que le CEG fonctionne l'année dernière et cette année la commune a bénéficié de l'appui d'Îles de Paix qui a réalisé l'école et l'a entièrement équipée. Ainsi, l'ancien équipement va être transféré à Balga où de concert avec le maire, 3 salles seront équipées et transformées en CEG.

En attendant, c'était la débandade toute la première semaine d'octobre

Sur tous ces sites, nous nous sommes empressés d'y envoyer, dès le 1er octobre, des surveillants. Parce que vous imaginez un parent d'élève, qui a son enfant qui dit avoir réussi à l'entrée en 6ème et, le 1er octobre il ne sait pas où aller. Donc, nous avons mesuré cette angoisse chez les parents et les enfants, et nous nous sommes dits qu'en attendant d'y envoyer des enseignants comme il le faut, il fallait au moins que ces élèves puissent être accueillis et tranquillises. Cela était nécessaire parce que nous nous mettons à la place des parents, nos beaux discours, ce n'est pas ça qui les intéresse, ils veulent le concret sur le terrain.

Qu'en est-il de la question des enseignants ?

La DRH s'y attelle et nous avons reçu les communiqués de recrutement au niveau national de 1 500 professeurs de lycée et collège, niveau licence. Un autre communiqué permet d'espérer environ 1000 enseignants du primaire déjà en fonction et titulaires de diplômes universitaires et qui

peuvent être reversés au post-primaire. En plus, il y a les sortants d'un institut de formation de professeurs à Ouaga qui viendraient en renfort.



Le 1er octobre au site de la Paix : d'abord l'attente dans l'herbe pour parents et élèves, arrive un surveillant pour l'appel puis, les enfants sont renvoyés à la maison, le temps de rendre les salles fonctionnelles et trouver des enseignants.

Par Japhet Benyidoba

Gestion du continuum dans la commune de Diapangou

Gouverner, c'est prévoir

Pour avoir anticipé sur certaines difficultés structurelles du continuum, le maire de Diapangou, Salif Yada, est l'un des rares maires à avoir vécu une rentrée scolaire presque tranquille.



Au présidium de la rencontre (de gauche à droite) la directrice CEG de Louargou le maire et le CCEB de Diapangou

Salif Yada, le maire de Diapangou reconnaît que la rentrée scolaire 2014-2015 s'est présentée avec «des difficultés certes» mais, il n'a pas été surpris : «nous avions anticipé au niveau de la construction de salles de classe pour accueillir les enfants admis à l'entrée en 6^{ème}». Le maire cite «5 classes à livrer au plus tard le 15 novembre à l'école A de Diapangou centre ; 6 classes à l'école de Tombouandi ; libération d'une classe sur les 9 de l'école de Balga pour ouvrir une 6^{ème}, en attendant un complexe en construction ; ouverture d'un CEG entièrement équipé à Louargou». En plus des sites ouverts dans la douleur cette année, le maire a en perspective «la mise en service d'autres sites, notamment à Ountandeni, Tiloni et Fonghin». En attendant mieux, le maire avoue même «nous avons ouvert 2 classes sous paillettes dans deux hameaux de culture avec l'aide des parents d'élèves et redéployé des tables-bancs depuis d'autres écoles, en attendant la livraison au plus tard fin novembre d'une nouvelle commande».

Le problème d'infrastructures d'accueil presque résolu, l'inquiétude du maire est ailleurs : «le vrai problème, c'est les enseignants. Autant pour Louargou où nous n'avons reçu qu'une directrice, qu'à Diapangou centre et Balga». Il précise, «aucun enseignant, alors que nous avons près de 400 admis en classe de 6^{ème}, avec plus d'une centaine de redoublants». Sans attendre et, surtout pour éviter de s'accrocher à des chimères, le maire a opté pour une solution en interne : «en concertation avec les parents d'élèves, nous avons entrepris de mobiliser des enseignants du lycée départemental de Diapangou, par le système de vacation pour rendre fonctionnels Diapangou centre, Louargou et Balga. Nous envisageons même l'éventualité

de faire signer des contrats de vacation à des étudiants en fin de cycle. Nous avons évalué le coût annuel de recrutement de vacataires pour une classe de 6^{ème} de 70 élèves. Cela fait 2 400 000 F par classe, et donc qu'avec 37 500 F par élève, nous pouvons faire fonctionner les classes de 6^{ème}. Les parents d'élèves sont prêts à accompagner l'initiative, en attendant que l'année prochaine les choses aillent mieux». Pour la recherche de solutions, le maire de Diapangou mise effectivement gros sur la participation de tous les acteurs du système éducatif, et notamment les parents d'élèves.

La gouvernance par concertation

Le 16 octobre 2014, Kandjoua Léopold Ouoba, le CCEB (chef de la circonscription éducative de base) de Diapangou déclarait au sortir d'une réunion à la mairie, «cette rencontre entre tous les acteurs du secteur de l'éducation dans la commune est une initiative qui contribue à resserrer davantage nos liens. Parce que, lorsque des gens qui doivent travailler ensemble, ne se parlent pas, n'échangent pas, ils ne peuvent pas arriver à un compromis bénéfique pour tous». Conformément à une ligne de gouvernance qu'il s'est fixé, le maire Salif Yada s'est imposé une tradition depuis 2010 : «réunir et mobiliser tous les acteurs pour travailler collégialement à l'atteinte des objectifs». Ainsi, en plus de la



Kandjoua Léopold Ouoba



Vue partielle des acteurs du secteur de l'éducation de Diapangou



rencontre qu'il qualifie : «de concertation et de cadrage en début d'année scolaire», le maire fait état d'autres rencontres en cours d'année «et surtout avant les examens et avant la fermeture pour un bilan, se féliciter et tirer les leçons de l'année». Le maire de Diapangou soutient que «les pouvoirs locaux ont une responsabilité nouvelle qui est de coordonner l'enseignement de base dans la CEB et apporter les appuis nécessaires pour le développement de l'école». Il accorde alors une importance toute particulière à la concertation parce que, dit-il «avant de guérir un mal, il faut pouvoir le diagnostiquer et donc, chaque début d'année, je tiens une assise avec les acteurs impliqués dans la question éducative, pour s'asseoir et voir comment la rentrée se passe : faire l'état

Salif Yada: à Diapangou nous avons anticipé

Pourquoi avez-vous initié et institutionnalisé une rencontre de prise du pouls de la rentrée scolaire et de connaissance des préoccupations des acteurs ?

Le problème de l'école relève du conseil municipal, et une partie des actions de promotion de l'éducation nous incombe. Cette responsabilité de gestion nous recommande la tenue de rencontres d'échanges avec le personnel chargé de l'éducation. Ce personnel technique est celui qui vit avec les enfants, qui connaît les préoccupations réelles vécues sur le terrain et, c'est pour cela que, depuis le transfert du secteur de l'éducation de base aux communes, nous avons planifié pour chaque année, au moins trois rencontres : la première au moment de la rentrée pour faire la situation et traiter des préoccupations de la rentrée scolaire ; la deuxième au moment de la préparation des examens et la troisième pour le bilan de l'année.

Quelle réponse pouvez-vous apporter au problème de manque de matériel didactique soulevé au cours de la rencontre ?

Cette préoccupation est à mettre au compte d'une insuffisance d'information. La disponibilité du matériel didactique ne relève pas de la gestion du conseil municipal mais, de la direction de l'enseignement de base. Le conseil municipal a mission de commander et rendre disponible les fournitures scolaires tels que les cahiers, les règles, les ardoises, la craie, ... les consommables indispensables aux enfants pour répondre à l'option de gratuité de l'école. La question du matériel didactique incombe, pour le moment, à la direction provinciale de l'éducation de base et de l'alphanumerisation. Nous allons cependant voir comment résoudre cette préoccupation des enseignants et, c'est là l'une des finalités de cette rencontre.

L'autre préoccupation est la réponse à apporter à la mise en œuvre du continuum. Que peut faire la municipalité pour accompagner le processus ?

Il y a près de deux ans qu'on parle du continuum éducatif et, par anticipation, nous savions que le moment venu, nous serions confrontés entre autres, à un problème de locaux et d'équipements. Par anticipation donc, nous avons pris des dispositions pour avoir un minimum de salles de classe pour contenir les admis au CEP 2014. Ainsi, le gros problème, au niveau de la commune pour répondre au besoin de l'entrée en vigueur du continuum, c'est celui des enseignants et, je pense que la préoccupation se pose à l'échelle nationale. En tout cas, la commune n'a pas la compétence pour résoudre ce problème. Toutefois, à ce niveau également, nous avons entrepris de devancer l'événement par une rencontre avec les parents d'élèves pour voir comment débuter le continuum à Diapangou, en l'occurrence les sensibiliser pour une prise en charge de frais de vacation pour les enseignants, en attendant les solutions qui viendraient du MENA.

Beaucoup de maires se disent insatisfaits de l'effectivité du transfert aux communes des compétences et des ressources du secteur de l'éducation de base. Comment vivez-vous concrètement ce transfert au niveau de votre commune ?

Indéniablement, il y a des difficultés. La première, c'est la faiblesse des ressources effectivement transférées qui, en plus, nous parviennent tardivement et sont soumises à la procédure de passation des marchés dont certaines lourdeurs ne nous permettent pas de toujours répondre efficacement à la demande sur le terrain en temps réel. Cependant, au niveau de notre commune, et depuis 2010, nous avons pris les dispositions pour que chaque année, au plus tard le mois d'octobre, les fournitures soient disponibles pour les enfants au niveau de la CEB. De même, pour les ressources transférées pour la construction d'écoles, nous pouvons dire que nous ne notons pas de défaillance. Bien sûr, de temps en temps, il y a des petits retards liés à la capacité des entreprises à exécuter les contrats dans les délais mais, c'est un cas un peu général qui doit disparaître avec le temps.

Que dire de plus au sujet de la gestion de la question éducative ?

Je tiens à souligner la place prépondérante de la concertation des acteurs : conseil municipal, enseignants et techniciens sur le terrain, encadreurs administratifs, autorités, parents d'élèves, élèves. Nous souhaitons que l'Etat puisse examiner davantage les entraves à la bonne exécution du transfert des compétences, afin de nous faciliter le travail à la base. Enfin, nous demandons beaucoup de compréhension, à tous les niveaux du système éducatif car, tout changement comporte des inconvénients. ▶

des lieux du mouvement des enseignants, les départs et arrivées ; identifier les difficultés spécifiques aux élèves et chercher ensemble les pistes de solution».

Pour la rencontre du 16 octobre passé, le maire explique : «nous entrons dans la 3ème semaine de la rentrée et, certainement, il y a des difficultés, surtout avec la mise en œuvre du continuum. Il est souhaitable que nous ayons la même compréhension du processus, le même niveau d'information, afin de pouvoir surmonter les difficultés».

Concernant le continuum et sa mise en œuvre à Diapangou, le CCEB Kandjoua Léopold Ouoba, a cette réflexion : «je pense que les préoccupations soulevées par les uns et les autres sur le terrain sont légitimes. En Afrique, nous apportons de l'importance à un certain conformisme et, au regard de tout ce que nous avons comme information sur le processus du continuum, ce que nous avons comme instructions, nécessitent un changement de comportement, ce qui tout naturellement s'accompagne de désagréments. Et les gens ne voient que les désagréments et accordent plus d'importance à l'intérêt personnel qu'au général». Il soutient «depuis belle lurette, ce que nous poursuivons, c'est l'amélioration du rendement scolaire, l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et le continuum vient répondre à cette préoccupation».

Ainsi donc, en abordant la question par anticipation sur ses implications, en termes de salles de classe et de mise à disposition d'enseignants par le système de vacation payé par les parents d'élèves, Diapangou a connu une rentrée scolaire 2014-2015 moins tumultueuse qu'ailleurs, comme à Fada où le maire Kocty Moumouni a fait face, le mardi 11 novembre 2014, à la colère des élèves du lycée communal pour la récurrente question de manque et/ou d'insuffisance de salles de classe.

A Diapangou, son homologue Salif Yada qui a su prévoir pouvait, dès le 16 octobre, savourer sa quiétude et «saluer les autorités au niveau de la CEB pour avoir mis tout en œuvre pour que la rentrée soit effective. J'ai l'information que tous les enseignants sont déjà à leur poste. C'est une bonne chose».

Pour avoir anticipé, le maire de Diapangou peut déjà se projeter dans l'avenir et souhaiter «qu'au niveau du MENA, tout soit enfin prêt en infrastructures, équipements et enseignants pour les sites retenus pour le continuum ; que le transfert des ressources soit conséquent ; que des mesures spéciales soient prises pour alléger la passation des marchés et le recrutement des prestataires». Si Diapangou a pu anticiper c'est, entre autres, parce que la commune a choisi d'accorder sa priorité à l'investissement, à la construction du développement. En la matière, la commune de Diapangou avait une prévision budgétaire affichant 78 086 552 F CFA pour les investissements, contre 63 730 663 F pour les dépenses de fonctionnement. Contrairement à nombre de communes qui, malgré l'enormité du chantier du développement de leur collectivité, ont prévu de dépenser plus pour fonctionner que pour construire. Notamment, dans la

région de l'Est, les cas des communes de Fada N'Gourma : fonctionnement = 518 458 378 F# investissement = 181 945 500 F ; Gayeri : fonctionnement = 85 219 192 F # investissement = 81 789 834 F ; Kompienga : fonctionnement = 189 927 091 F # investissement = 123 159 822 F ; Kantchari : fonctionnement = 137 481

505 F # investissement = 88 182 653 F ; Bogandé : fonctionnement = 164 578 679 F # investissement = 148 018 320 F. Les maires qui, comme celui de Diapangou, ont choisi de d'abord d'investir pour leur commune peuvent se permettre ce coup de gueule de Salif Yada contre «les marchés de construction, lancés depuis le MENA sans

concertation avec les communes. N'étant pas associée, il est difficile pour la commune de suivre les travaux». L'illustration est encore toute fumante dans la commune de Diapangou où trône un avis de chantier pour lequel la mairie n'a aucune information. Et comme l'observe Salif Yada «même l'entreprise ne s'est pas présentée à nous».

Le continuum vu de Madjoari, province de la Kompienga C'est la charrue avant les bœufs

Ouoba Mamoudou, le maire de Madjoari accuse un défaut de communication, mais encore, un transfert de compétences qu'il qualifie de farce.

Par Guy-Michel Bolouvi

Comment avez-vous vécu cette rentrée dans la commune de Madjoari, avec l'entrée en vigueur du continuum ?

Pour ce qui est du continuum, j'ai le regret de dire que nous les premiers concernés, à savoir les communes, en collaboration avec les différentes circonscriptions d'éducation de base (CEB) et même au niveau du CEG, pour ce que je sais, il n'y a pas eu véritablement de communication et d'information à l'endroit de tous les acteurs concernés. Nous avons donc travaillé sans savoir où

n'est pas passée et au niveau du CEG, le directeur comme son personnel, ne maîtrise pas bien le système. D'aucun pense que la prise en charge de la 3ème classe de 6ème doit revenir au MENA alors que pour le DPEBA, il n'en est pas question, car ce ne sont pas tous les CEG qui sont transférés au MENA. Un CEG comme celui de Majdorari n'est pas transféré au MENA et relève donc toujours de la DRESS. Il se pose donc un problème d'heures supplémentaires à payer aux profs pour les cours dans les classes de 6ème. La notion du continuum reste assez floue. Nous attendions une réunion d'éclaircissement le 28 octobre dernier mais elle a été reportée.

Vous n'avez donc pas eu d'informations pratiques sur le continuum ?

C'est la charrue avant les bœufs ! Logiquement, il fallait que les acteurs concernés puissent être renseignés, au moins sur l'essentiel, avant la mise en œuvre de ce continuum qui est d'une importance capitale quand les techniciens vous en parlent.

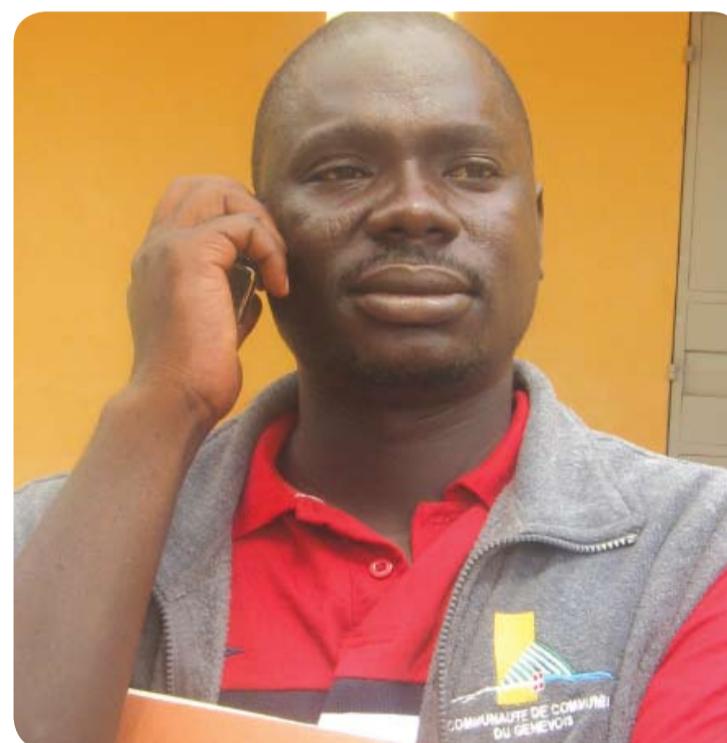
Nous disons, c'est bien ! Mais encore, faut-il que les gens comprennent véritablement ce que recherche notre gouvernement à travers cette mesure. Il est souhaitable que, même si c'est au niveau provincial, on puisse réunir les acteurs et mettre tout le monde au même niveau d'information

afin que nous parlions le même langage. Le CCEB (chef de la circonscription éducative de base) n'est pas sensé comprendre véritablement ce qu'on recherche à travers cette mesure de continuum et, encore moins, les maires qui ne sont pas des techniciens. Nous, nous regardons, nous accompagnons, nous ne sommes pas des techniciens en la matière. Je pense qu'il est mieux de tabler sur la communication. C'est à travers la communication qu'on peut tout arranger.

Qu'en est-il alors du transfert des compétences du secteur de l'éducation dans votre commune ?

Franchement, je demande que le gouvernement ait pitié des communes. Il ne faut pas se voiler la face, vouloir une chose et son contraire. Si les gens sont vraiment engagés dans la décentralisation, comme c'est le cas dans des pays que je connais, qu'on nous donne notre place réelle. La décentralisation, telle qu'on le vit au Burkina, c'est regrettable. On parle de transfert mais, il n'y a pas de transfert. C'est de la comédie, de la pure comédie. L'Etat sait très bien qu'il y a des communes qui ne peuvent pas fonctionner sans son accompagnement. Jusqu'à présent, il n'y a pas un sou de transféré dans les communes pour le détachement du fonctionnement, encore moins pour l'équipement et l'investissement. Même pour les fournitures scolaires, rien n'a été transféré dans les communes. Le véritable problème se trouve dans l'appréciation de la question du transfert par les services dits transférés. Prenons par exemple l'éducation de base et la santé qui sont parmi les plus visibles : quand il y a une petite difficulté, on dit, non, c'est transféré à la commune. Comme si l'Etat avait effectivement mis les moyens nécessaires pour que les communes viennent en aide. Rien n'est fait ! Ça se limite au niveau des textes. On prend de beaux arrêtés, de beaux décret et puis ...

Il y a un problème de responsabilité. On vous dit par exemple qu'on transfert la construction d'une école dans une commune donnée et, au beau milieu de l'année, pen-



Ouoba Mamoudou, maire de Madjoari

mettre le pied alors que pour la mise en œuvre de décisions de ce genre, je pense que le mieux est d'impliquer tout le monde afin que tous ayons le même langage. Si au niveau du primaire, il n'y a pas eu véritablement de problème, la routine ayant prévalu, en revanche pour le post-primaire la disponibilité en termes de salle de classe ne permettait pas d'accueillir tous les admis au CEP. A un moment donné, on nous appelait de partout pour dire de trouver des sites d'accueil. Il fallait courir, quitte à prendre des logements et les transformer en salle de classe. Tout nous est passé par la tête, vu la spécificité de la commune de Madjoari en matière d'infrastructures. Finalement, en concertation avec les enseignants, nous avons retenu de prendre tous les élèves au niveau du CEG, en biaisant sur les effectifs. Par consensus, nous avons poussé les effectifs par classe au-delà de la norme nationale qui est de 70 élèves/classe. Nous avons ainsi obtenu 3 classes de 6ème. On gère ça comme-ça, dans l'ambiguïté. Je parle d'ambiguïté parce que l'information

Ce que je pense

A propos du continuum : et maintenant, que faire ?

Le continuum, avec son lot de transfert du post-primaire au MENA fait son petit bonhomme de chemin, avec ses attentes, ses difficultés et surtout...ses incertitudes. Ainsi, si l'on est unanime à reconnaître que les objectifs poursuivis à travers cette aventure sont nobles et louables, il n'en demeure pas moins que sa mise en application suscite beaucoup d'inquiétudes et d'interrogations, rendant du même coup tout le processus caduque et aventuriste. Et comme beaucoup d'observateurs et de techniciens du système éducatif le font remarquer, l'on a mis la charrue avant les bœufs. L'une des difficultés est surtout le fait de n'avoir pas impliqué des acteurs clés que sont les enseignants et les encadreurs pédagogiques au niveau du post-primaire et du secondaire. La conséquence, c'est que jusqu'en fin, des élèves admis à l'entrée en 6em ne connaissent pas le chemin de l'école. Et le drame, c'est que personne ne peut dire à quand la fin de leur calvaire.

THIOMBIAO Madia Laurent

dant que la commune a engagé le processus de réalisation, on se pointe avec un nouveau décret pour vous dire que l'Etat a suspendu la réalisation. Où est-ce qu'on veut que la commune trouve les moyens pour désintéresser les prestataires ? Nous avons vécu des situations du genre à Madjoari où nous avons réalisé un complexe scolaire avec forage et logement. A la fin on nous dit que l'Etat ne retient plus le forage et le logement. Où trouver les 5 millions et quelques pour dédommager le prestataire ? Et, en plus, on ne nous consulte même pas. S'il faut parler de transfert pour créer plus de problèmes aux communes, mieux vaut retourner à l'ancien système car, même la crédibilité des maires est mise à mal. Vous allez dans le village dire que vous allez construire un complexe comprenant trois salles de classe, un magasin, un logement

et un forage et, finalement la population ne voit que les salles de classe : on dit que le maire a trahi, qu'il a détourné ... Et, la réponse qu'on nous donne, ce n'est pas ça. On nous parle de mesures sociales, on a créé les HIMO, on a donné de l'argent aux gens et finalement, c'est quand les femmes s'alignent pour récupérer les 37 000 F, on veut nous dire que c'est ça qui a fait disparaître la construction d'une école ? Nous ne sommes pas dans le vrai transfert, nous gérons une situation très grave et comme les communes sont une partie de l'Etat, les gens acceptent. Sinon en réalité, si nous étions des fonctionnaires comme les autres, nous allions nous organiser en syndicat et prendre la rue parce qu'on nous met dans une situation très difficile. Je ne vois pas quelle commune peut me dire qu'elle a compris cette notion de transfert.¶

Comité des élèves du lycée Diaba Lombo

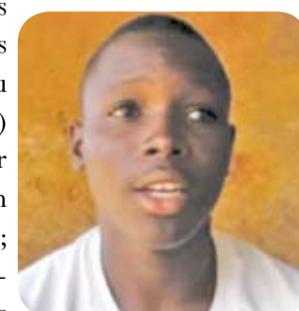
Le lycée Diaba Lombo, ce n'est pas seulement les grèves



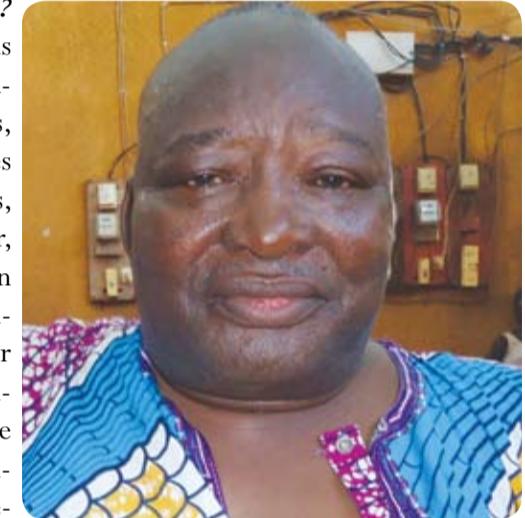
les grèves, ce n'est pas seulement les coups de sifflet, ce n'est pas seulement les mouvements. Il y a aussi des enfants qui travaillent, qui mettent de la joie au sein de l'établissement. Et d'exhorter, «*il faut que vous arrivez à comprendre qu'avec un peu de discipline, un peu de courage et un peu de volonté, nous pouvons réaliser beaucoup de choses malgré les maigres moyens que nous avons.*» Pour le délégué général des élèves, Zin-neb yinga Fabrice Yameogo, réalisateur du documentaire audiovisuel sur les activités qui ont rythmé la vie du lycée au cours de l'année scolaire écoulée, «*c'est une première au lycée Diaba Lombo et nous avons réalisé ce film documentaire pour qu'il soit le témoin d'un vécu. C'est un condensé de notre année 2013-2014.*» Le film s'ouvre sur la crise au lycée de la rentrée d'octobre 2013, consécutive au problème des effectifs pléthoriques des élèves dans les classes et le dénouement intervenu avec la construction de 4 salles de classe par le conseil régional de l'Est. Très vite cependant, interviennent des événements plus heureux : le forum régional de la fédération des associations des scolaires et étudiants du Gulmu (FASEG) ; conférence sur la violence en milieu scolaire ; l'influence positive des cantines scolaires sur les résultats des élèves ; les compétitions culturelles et sportives tels le Jeu concours scolaire et la coupe du proviseur ; connaissance de l'administration ; ... Le CD est disponible au lycée au prix de 3.000 F, cédé à 2.500 F aux élèves.¶

Vendredi 14 novembre dernier, les élèves du lycée Diaba Lombo ont donné le démenti à tous ceux qui les voient en grogneurs, marcheurs, grévistes, voire des casseurs. L'espace d'une soirée de projection d'un documentaire réalisé par leur délégué général Zin-neb yinga Fabrice Yameogo, les lycéens ont montré qu'ils étaient davantage présents dans des activités créatrices, culturelles, sportives, intellectuelles et saines. Le proviseur Missiri Nango, témoin privilégié, avouera au personnel administratif, au bureau des parents

lectuelles et saines. Le proviseur Missiri Nango, témoin privilégié, avouera au personnel administratif, au bureau des parents d'élèves, aux invités et aux élèves : «quand ce bureau des élèves a commencé à travailler en 2013-2014, tout le monde disait que ce DG (délégué général des élèves) était tellement petit qu'il ne pourrait rien faire de bon. Il y a même eu des tentatives d'évincer son bureau pour le remplacer par des gens plus costauds. Mais, j'avoue que ce qui a été fait par ce bureau pendant l'année 2013-2014, est à saluer». Selon le proviseur, «le bureau des élèves a démontré qu'au Diaba Lombo, nous pouvons faire de bonnes choses. Le lycée Diaba Lombo, ce n'est pas seulement



Le DG des élèves



lycée départemental de Tibga

Que se passe t-il ?

Ce n'est un secret pour personne, les rentrées scolaires au pays des hommes intègres constituent des cauchemars, aussi bien pour les autorités en charge de l'éducation, les enseignants, les élèves et les parents d'élèves. En effet, c'est la période de toutes les angoisses, les tractations et négociations-marchandages pour dénicher le précieux sésame qu'est la place dans un établissement public. Si ce ne sont pas des classes surchargées, c'est le manque d'enseignants qui fait sortir élèves et enseignants dans les rues. A ces problèmes, il faut en ajouter d'autres qui, eux, relèveraient de la mauvaise gouvernance dans nos établissements scolaires. Ainsi, au lycée départemental de Tibga, c'est un genre de frais que les populations ne comprennent pas et ne justifient pas. Dans les reçus, en plus de la cotisation des frais APE et des frais de participation, il y a un sur lequel il est intitulé « PS » qui s'élève à deux mille francs. Renseignements pris, il s'agirait de « prestations de service ». Mais de quel service s'agit-il ? Mystère.

Il s'avère donc urgent que l'administration dudit lycée s'explique pour rendre les choses claires afin d'éviter d'éventuels blocages qui plomberaient davantage l'éducation dans la région de l'Est. Affaire à suivre.¶

THIOMBIANO Madia Laurent

Rencontre avec Thiombiano Yacouba Bilimpo, président de l'association des commerçants de Fada

Quels sont les défis du nouveau bureau ?

Nous comptons relever beaucoup de défis au niveau du marché. Commencer par travailler avec et pour tous les commerçants, identifier et explorer les opportunités d'accès au crédit pour appuyer nos activités, aider les commerçants à mieux s'organiser, dynamiser les possibilités d'importation avec les pays voisins, puisque nous sommes à proximité de quatre pays, afin de voir comment parvenir à des coûts plus abordables pour nos clients. C'est un travail que l'ancien bureau n'arrivait pas à entreprendre alors que cela participe au développement de notre profession.

Vous comptez donc vous démarquer de l'ancien bureau ?

Exactement, en commençant par tenir des réunions régulières de concertation, chose que l'ancien bureau ne parvenait même pas à organiser. Il faut des réunions pour connaître et recenser les problèmes des commerçants dans le marché. Il faut rompre avec certaines pratiques. Etre responsable ce n'est pas aller chasser des perdiems dans les réunions en compagnie de sa femme et de quelques amis. Cela tue un organe comme nous l'avons vécu avec l'ancien bureau qui ne comptait même plus six membres. Nous devons donc relever le défi de la représentation et de la concertation.

Quel a été la suite donnée au dernier cambriolage massif survenu au marché central de Fada ?

Avec la mairie et l'EPCD nous avons établi le devis des pertes et dommages et la mairie nous a promis de dédommager les victimes. Le bilan est estimé à environ 8 600 000 F CFA.

Quelle est la nature actuelle de vos relations avec la mairie ?

Le nouveau bureau est en début d'exercice et nous n'avons pas encore de relation étroite avec la mairie. Il faut noter que la mairie ne voulait même pas reconnaître notre bureau, le maire même ne voulait pas reconnaître notre bureau parce qu'il avait un parti pris et en retour nous ne lui faisions pas confiance et nous ne répondions pas à certaines de ses invitations pour des réunions. Nous sommes une organisation autonome et nous pouvons traiter des problèmes du marché sans le maire.

Que peut faire le nouveau bureau pour rassurer les consommateurs sur la qualité des produits des commerçants du marché de Fada ?

Notre combat est de voir comment les banques, entre autres peuvent aider les commerçants afin qu'ils puissent proposer aux consommateurs des produits de qualité et à moindres coûts. Il faut revoir le cas des marchands ambulants et des rues marchandes. Il faut une concertation avec les commerçants de Fada, que les gens ne viennent pas de Pouytenga ou Koupela pour travailler au détriment des commerçants locaux.

Ce changement de comportement est-il possible ?

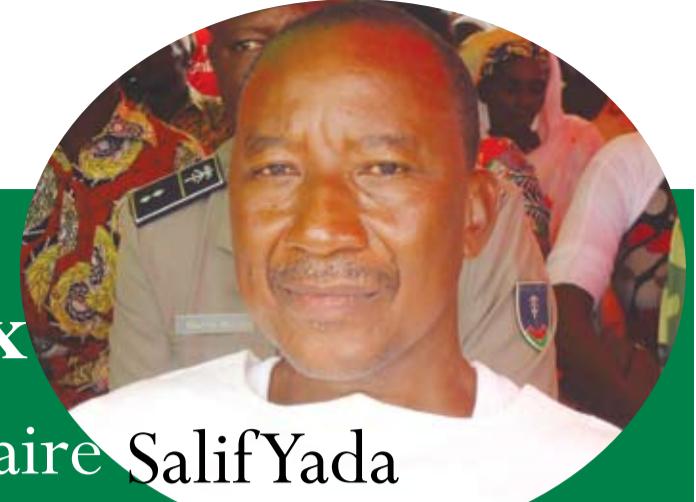
Il faut l'union des commerçants, c'est dans l'union que nous pourrons entreprendre et réaliser beaucoup de choses. Je ne suis pas un président venu pour chercher de l'argent, on m'a proposé de prendre la direction d'une structure qui roulaient au hasard et si j'ai accepté la responsabilité c'est pour qu'en ensemble on se serre les coudes pour travailler au développement de nos activités.

Interview réalisée par Souleymane Diallo

Par Philibert Yentangou



Plus de 2 milliards de CFA investis à Diapangou: “Îles de Paix un partenaire légendaire” dit le maire Salif Yada



Inauguration du CEG de Louargou/Diapangou

«Vaillantes populations de Diapangou, vous recevez aujourd’hui, pas seulement les clés d’une école, mais aussi les clés du développement». Dixit la directrice générale de la coopération décentralisée à l’inauguration du CEG de Louargou. Au bon moment ! En réponse au défi de l’entrée en 6ème pour tous les admis au CEP.

Inauguré le 30 septembre, soit la veille de la date officielle de la rentrée 2014, le CEG de Louargou a également pour lui de coïncider avec le lancement du continuum scolaire au Burkina et son cortège de problèmes. Avec ce CEG entièrement équipé, l’ONG Îles de Paix permet à la commune de Diapangou de relever le défi des infrastructures d’accueil pour une dizaine de villages. La question des enseignants n’entrant pas dans les prérogatives de l’ONG ; avis aux autorités compétentes pour parachever l’œuvre. Le maire de Diapangou et son conseil municipal ayant le mérite d’avoir gouverné par anticipation.



Le CEG de Louargou : un bel ouvrage, grand, de qualité et équipé de toutes les infrastructures nécessaires.

L’ONG Îles de Paix permet à la commune de Diapangou de relever le défi des infrastructures d’accueil pour une dizaine de villages

Pour les parents d’élèves des villages et hameaux de culture au Sud de Diapangou centre, et notamment Louari Lamoussa Emmanuel et Louari Lamoussa Daniel, respectivement 1er et 2ème conseiller municipal du village de Louargou, le soulagement est énorme : «avant la construction de ce CEG, nos enfants allaient au collège à Diapangou qui est à une distance de 7 à 8 km». Tout excités de joie, ils observent : «tout a commencé en 2006, lorsque nous avons exprimé au maire le besoin pressent d’un CEG pour notre village. Il a bien accueilli notre doléance et nous a promis d’entreprendre les démarches nécessaires. Peu de temps après, il nous a dit que la demande avait reçu un avis favorable et, mieux, que l’ONG Îles de Paix, que nous connaissons tous très bien ici, avait promis de nous accompagner». Le reste est question de gouvernance, expliquent-ils : «dès le début de l’année 2014, le maire a réuni tout le village, les autorités et la population pour nous donner les modalités de l’accompagnement pour la construction du CEG. En l’occurrence, la commune devait apporter sa contribu-

tion financière à hauteur de 8 600 000 F. La question a été débattue au niveau d’une session du conseil municipal où il a été déterminé la contribution que devait apporter chacun des villages qui bénéficiaient de l’infrastructure, proportionnellement à son nombre d’habitants. En l’occurrence les villages de Okargouni, Fonghin, Yensemdeni, Nahambouga, Panpangou, Kolonkogo et Louargou à qui revenait le bonheur d’abriter l’infrastructure». Effectivement, ainsi que l’indiquera Laurence Albert, la secrétaire générale de l’ONG Îles de Paix, qui a effectué le déplacement pour représenter les instances d’Îles de Paix, l’AG et le Conseil d’administration en Belgique et l’équipe au Burkina Faso, «la construction du CEG de

belge Mithra, représentée ici par Julie Desart, son responsable communication-marketing, ont approuvé le projet et, au final, avec la volonté de tous, il a été réalisé».

Le mardi 30 septembre 2014 donc, Salif Yada, le maire de Diapangou qui recevait un millier de personnes à Louargou pour célébrer l’inauguration du CEG, ne s’est pas trompé en commençant par témoigner sa reconnaissance aux partenaires et, en l’occurrence, «10 ans d’un partenariat réussi et privilégié avec Îles de Paix pour plus de 2 milliards de francs investis dans la construction et l’équipement de salles de classe et logements pour les enseignants au niveau

Louargou n’était pas prévue au départ dans l’agenda du partenariat de la commune de Diapangou et Îles de Paix mais, au fil du temps est apparu le besoin d’un nouveau collège dans la commune pour aider à absorber le grand nombre d’enfants sortant du primaire. La population s’est mobilisée, et également la commune et les pouvoirs publics. Îles de Paix et l’entreprise

gestion communale». S’agissant du CEG de Louargou, Salif Yada communique que «sa réalisation a coûté 102 millions de F CFA dont une contribution de la commune à hauteur de 8,6 millions». C’est, dira le maire de Diapangou, s’adressant à Îles de Paix et son partenaire, le groupe pharmaceutique Mithra, «un accompagnement dans l’éducation qui conditionne l’avenir de notre commune non seulement dans sa cohésion sociale mais aussi dans sa dynamique économique».



Louari Lamoussa Emmanuel (à droite) et Louari Lamoussa Daniel



mme pour aider à absorber le grand nombre d’enfants sortant du primaire. La population s’est mobilisée, et également la commune et les pouvoirs publics. Îles de Paix et l’entreprise



Laurence Albert



«Ce projet était important pour la commune de Diapangou. Ouvrir un établissement d'enseignement est toujours un acte important pour la vie d'une commune, des familles et de leurs enfants».

L'occasion pour le maire de féliciter les partenaires locaux que sont «les ressortissants de Louargou à Ouagadougou pour avoir apporté 900 000 F comme contribution et les braves populations du village de Louargou et autres villages bénéficiaires pour la démonstration dont elles ont fait preuve en mobilisant 1 450 000 F, soit au total, une mobilisation financière locale de 2 350 000 F pour la réalisation de ce projet».

nécessaires. Nous pouvons tous constater que nous avons sous les yeux des bâtiments durables». Au nom du conseil d'administration de Îles de Paix, elle a félicité pour les aspects visibles et physiques du bâtiment, «l'implication de l'équipe d'Îles de Paix sous la direction de Abdoulaye Traoré et de l'équipe de génie rural dirigé par Rasmané Korgo».

Ce nouveau complexe vient remplacer le

CEG de fortune qui a ouvert ses portes non loin, en octobre 2013, «un bâtiment provisoire, symbole de l'engagement sans faille du conseil municipal de Diapangou de faire sien la question de l'éducation». Salif Yada y voit «un beau témoignage de la capacité de la commune à accroître le taux d'accès et de succès des élèves et améliorer les conditions de travail et de vie des élèves et des enseignants». Pour lui, «inaugurer un CEG est un acte majeur pour l'avenir d'une commune en cette période où le continuum s'impose en ultime résolution des difficultés de notre système éducatif».

D'autant plus qu'il confie : «la qualité de la réalisation est à la hauteur de nos rêves». Le gouverneur de la région de l'Est, Bertin Somda, qui a procédé à l'inauguration de l'établissement corrobore : «nous mesurons combien ce projet était important pour la commune de Diapangou. Ouvrir un établissement d'enseignement est toujours un acte



La cantine a été étrennée à la réception des invités de la cérémonie d'inauguration du CEG.

Le produit fini inauguré à Louargou la veille de la rentrée scolaire offre «un complexe de 6 classes en 3 blocs, dont un avec un bureau équipé et un magasin ; un bâtiment administratif équipé, 2 logements pour les enseignants avec annexes (cuisine et latrine), une cantine, un forage et 2 blocs de latrines scolaires». Pour Laurence Albert, «il s'agit d'un bel ouvrage, il est grand, il est de qualité, il est équipé de toutes les infrastructures

La société Mithra en bref

Fondée en 1999 par François Fornieri et le Professeur Jean-Michel Foidart, «Mithra Pharmaceuticals» est une société belge émanant de l'Université de Liège. Elle est dédiée exclusivement au développement et à la commercialisation de produits et traitements en santé féminine et ce, dans les quatre grands domaines de la gynécologie que sont :

la contraception et la fertilité, les infections utérovaginales, la ménopause et, les cancers féminins.

En quinze ans, la spin-off est devenue leader en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg en matière de contraception, y devançant le leader mondial de la discipline avec près de 40% de parts de marché. La société est aujourd'hui présente dans 44 pays dans le monde où elle a négocié des accords de distribution de ses produits.



Julie Dessart en compagnie du maire Salif Yada.

important pour la vie d'une commune, des familles et de leurs enfants». Mais encore, soutient le gouverneur, «le post-primaire marque l'étape culminante du parcours scolaire d'un enfant», et, dans le contexte du Burkina, «depuis plusieurs années, notre pays connaît un goulot d'étranglement au niveau de l'enseignement post-primaire. De nombreuses écoles primaires ont été réalisées sur notre territoire en application de décisions politiques et stratégiques pour rendre l'éducation gratuite pour tous les enfants. Les résultats atteints ont eu un impact sur le post-primaire. Le nombre d'enfants à accueillir au post-primaire a tout logiquement augmenté, d'où la nécessité de trouver de nouvelles solutions». L'intervention de Îles de Paix trouve tout son mérite et Laurence Albert l'admet qui s'exclame : «quand j'imagine ces milliers de jeunes filles et de jeunes gens qui vont, grâce au CEG, pouvoir poursuivre leur scolarité ici à Diapangou, je pense que nous pouvons tous en être très fiers. Parce que nous savons tous que l'éducation est la clé de l'avenir ; l'éducation est le facteur le plus important dans le développement d'une communauté, d'un pays». De fait, pour le gouverneur Bertin Somda,

«cette école est le symbole du dynamisme de notre décentralisation, du développement du Burkina

Faso, de sa Le bloc administratif : 4 bureaux équipés + salle de lecture-salle des profs équipée d'une vingtaine de chaises et deux grandes armoires.



Des bureaux équipés pour l'administration

jeunesse, de sa foi en l'avenir». Séance tenante le maire de Diapangou a tenu à «rassembler l'ONG Îles de Paix et, partant, tous nos partenaires, du ferme engagement du conseil municipal à gérer de manière efficiente et pour leur pérennisation, tous les ouvrages mis à sa disposition». La directrice générale de la coopération décentralisée approuve en reconnaissant que «le processus de décentralisation se heurte à de nombreuses difficultés, notamment en ce qui concerne la faiblesse des ressources financières, matérielles et humaines des collectivités territoriales». Rappelons que ce CEG n'est qu'un échantillon des infrastructures dues à l'ONG Îles de Paix dans la commune de Diapangou. (Voir encadrés).◀



Réalisations de l'ONG Îles de Paix dans le secteur de l'Education dans la commune de Diapangou

Réalisation	Quantité	Coût	Année de réalisation	Localisation
Construction de logement de maîtres avec annexes	11	64 842 769	2005, 2006, 2007, 2009, 2011	Balga (2), Yensemdeni Doagligou, Litayenli, Fonghin, Nahamouga, Comboari, Otiabragouni, Komanpergou, Louargou
Construction de logement de professeur avec annexes	1	5 894 797	2 006	Lycée de Diapangou
Construction de blocs de 3 salles de classes au secondaire	2	41 419 968	2 006	Lycée de Diapangou
Réhabilitation de logement de maître	1	2 179 504	2 008	Tilonti
Electrification de salle de classe	1	3 262 026	2 009	Lycée de Diapangou
Construction de latrines scolaires à 7 postes	1	8 008 546	2009	Lycée de Diapangou
Construction de blocs de 3 salles de classes pour écoles primaires	4	87 620 204	2009, 2010	Balga, Otiabragouni, Litayenli, Diapangou
Réhabilitation de salles de classes	2	19 573 710	2007, 2010	Fonghin, Tchomboado
Equipements des salles de classes primaires	733 tables-bancs, 46 bureaux, 19 armoires, 2 tableaux à chevalet	26 323 795	2009, 2010, 2011	Diapangou
Equipements des salles de secondeaire	190 tables-bancs, 19 chaises, 7 bureaux	4 920 300	2006, 2009	Diapangou
Formation et sensibilisation à la scolarisation des enfants		4 733 500	2009, 2010	Kouloungou, Louargou, Fonghin, Nahamouga, Doagligou, Comboari, Tchomboado, Balga, Yensemdeni, Panpangou, Bossongri, Bandiabgou
Construction et équipement du CEG de Louargou	1	102 000 000	2014	Louargou
TOTAL				370 779 119

Inauguration du barrage de Panpangou

Par Japhet Benyidoba

Un ouvrage de plus d'un milliard et demi de francs CFA



Vue partielle du déversoir du barrage de Panpangou: «je porte une mention spéciale à l'ONG Îles de Paix, notre légendaire partenaire», dixit Salif Yada, maire de Diapangou.

«Vous qui utilisez beaucoup le sable à la maison, de grâce, laissez le sable, parce que si vous voulez utiliser le sable de ce barrage, d'ici 2 à 3 ans, le maire va crier encore de venir réhabiliter ce barrage. Le barrage doit être entretenu, le périmètre doit être entretenu. Respectez toutes les consignes que les encadreurs agricoles vont vous donner et vous allez voir vraiment que ce périmètre va durer et, quand Îles de Paix va repasser par ici dans 10 ans, ils pourront être fiers d'avoir fait

L'ouvrage aura coûté plus d'un milliard et demi de CFA, un investissement au-delà de toutes les prévisions, faisant avouer à Laurence Albert, la représentante de l'ONG Îles de Paix : «si nous l'avions su au début, nous n'aurions pas entrepris un tel chantier». Au jour de l'inauguration, c'est donc avec une voix douchée d'émotion forte que le maire Salif Yada de la commune de Diapangou a indiqué : «ce jour, du 3 octobre 2014, s'inscrira

en lettres d'or dans la mémoire des populations de Diapangou, ainsi que dans le livre d'or du conseil municipal car, il consacre l'aboutissement d'un grand partenariat». En l'occurrence, précisera-t-il, «un partenariat de 10 ans pendant lesquels nous avons réalisé des investissements de plus de 2 milliards, parmi lesquels le barrage de Panpangou d'une capacité de 1 160 000 m³, avec un périmètre irrigué aménagé de 21,3 ha». Il qualifiera l'ouvrage de «fierté de

œuvre utile dans cette contrée». L'ex-ministre de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement, est passée par cette boutade pour titiller le sens de la responsabilité des habitants de Diapangou venus nombreux assister à l'inauguration du barrage de Panpangou. Un ouvrage de plus d'un milliard de francs, signé Îles de Paix, qui a fait plus qu'apprendre à pêcher aux populations de la commune de Diapangou.

notre commune et de la province du Gourma». La solennité de ce jour était d'autant plus poignante que l'ouvrage a été réalisé dans la douleur. Le maire rappellera en effet : «sa réalisation ne s'est pas faite sans difficultés. Je me souviens comme si c'était hier, quand le précédent ouvrage avait cédé, nous jetant dans l'inquiétude et la tristesse». Il se souvient qu'il a fallu «des décisions fortes au niveau des instances Îles de Paix pour le dépassement du budget initial mais,

également un engagement fort et des sacrifices au niveau du conseil municipal et de la population pour relever le défi. C'est la conjugaison de ces efforts qui nous a permis de construire les ouvrages que nous inaugurons aujourd'hui».

Laurence Albert, Secrétaire générale de Îles de Paix, représentant les instances d'Îles de Paix, l'AG et le Conseil d'administration en Belgique et l'équipe au Burkina Faso, était tout autant émue : «j'éprouve un immense sentiment de joie parce qu'il s'agit pour Îles de Paix d'un ouvrage hors norme, hors du commun». Elle avoue : «les statistiques nous donnent le vertige quand on évoque l'ouvrage. Une plaine de 100 ha qui stocke 1 161 573 m³ d'eau, soit plus d'un milliard de litres d'eau, permettant d'avoir de l'eau de façon pérenne, même au cœur de la saison sèche». De fait, avant même son inauguration, le barrage de Panpangou, au Sud de Diapangou centre, a déjà un passé. Ainsi que le résume Laurence Albert, «tout a commencé par l'installation d'Îles de Paix dans la commune de Diapangou en 2004. Le PNGT avait envisagé une retenue d'eau à Panpangou mais, n'avait pu aller au bout. Îles de Paix reprenant le dossier, a fait faire une série d'études, technique, sociale, foncière pour voir s'il était possible de faire un tel ouvrage. Un premier barrage vit le jour en 2007 mais, les pluies diluviales de juillet 2008, qui emportèrent une centaine de barrages au Burkina Faso, n'épargnèrent pas Panpangou, si bien qu'il ne resta qu'un spectacle de désolation». Corroborent le maire

Investissements dans le secteur de l'eau

Activité	Quantité	Coût	Année	Localité
Réalisation de forages	31	204 883 716	2004 à 2014	Fonghin (6), Bardiadeni (1), Yensemdeni (2), Louargou (1), Balga (5), Bassabliga (1), Bandiagou (1), Komanpergou (1), Diapangou (1), Komboari (1), Koulongou (2), Litiayenli (1), Bossongri (1), Ountandeni (1), Panpangou (1), Doagligou (2), Okargouni (1), Lantargou (1), Kolonkogo (1),
Réhabilitation de forages	12	25 100 000	2014	Balga (1), Bassabliga (1), Komanpergou (1), Ountandeni (2), Tilonti (2), Wakou (1) Tokouna (1), Diapangou (1), Bossongri (1), Panpangou (1)
Formation et organisation des usagers pour l'entretien des forages		3 235 929	2004 à 2008	Diapangou (commune)
Formation et équipement des artisans réparateurs de forages	2 caisses à outils, 3 formations	2 227 298	2005, 2007	Diapangou
Etude diagnostic des ouvrages d'approvisionnement en eau potable de la commune	1	1 533 200	2011	L'ensemble des 31 villages de la commune
Appui à la mise en œuvre de la réforme du système de gestion des Ouvrages d'Approvisionnement potable et Assainissement		4 566 700	2012-2014	Diapangou (commune)
Aménagement de Bas-fonds	12 sites pour une superficie totale de 44 ha	14 726 250		Diapangou, Wakou, Balga, Ountandeni, Nahambouga, Doagligou, bassabliga, Tchomboado, Sikideni

Salif Yada, elle raconte : «le cauchemar d'Îles de Paix, de la mairie et des populations commença. Il fallait tout reprendre à zéro, refaire les études pour la construction d'un ouvrage plus résistant. Au défi de génie rural s'ajoutaient des défis économiques

et d'ingénierie so-



Laurence Albert : «je voudrais profiter de cette tribune pour remercier et féliciter chaleureusement l'équipe Îles de Paix de Diapangou dirigé par Abdoulaye Traoré (à droite) et, l'équipe de génie rural de

ans et fit augmenter

Rasmané Korgo (à gauche)».

le coût de façon vertigineuse». Îles de Paix, effondré mais pas résigné, cherche une sortie. «Cela dépassait les moyens d'Îles de Paix» avoue Laurence Albert qui salue l'apport d'autres partenaires. En l'occurrence, «l'ambassade de Taïwan aida généreusement pour la reconstruction du déversoir et, le pouvoir public belge pour l'aménagement du périmètre». La 1ère Secrétaire de l'ambassade de Chine Taïwan présente à l'inauguration confirme : «le projet de réhabilitation du barrage de Panpangou a été soumis à l'ambassade de Chine Taïwan en septembre 2011 et a reçu un vif intérêt compte tenu de l'enjeu que cet ouvrage pouvait représenter pour les populations. Nous avons contribué à hauteur de

réaliser le périmètre irrigué. Cela n'a pas été facile et, je voudrais profiter de cette tribune pour remercier et féliciter chaleureusement en votre présence toute l'équipe d'Îles de Paix. Je pense en particulier à l'équipe Îles de Paix de Diapangou dirigé par Abdoulaye Traoré, à l'équipe de génie rural dirigé par Rasmané Korgo, au service d'ingénierie sociale et aux différents coordinateurs et, en particulier à Gaël de Bellefroid et Nikolaas Bakker qui ne sont plus là aujourd'hui mais se sont eux-aussi investis pour faire aboutir le projet». A l'heure de l'inauguration, le 3 octobre 2014, elle peut affirmer «malgré les difficultés donc, nous avons mené ce projet à son terme par respect pour la parole donnée et parce que nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'un joyau qui représente un formidable levier de développement». Bilan du combat contre les intempéries : «au final, si l'on tient compte de tous les coûts, l'ouvrage aura coûté plus d'un milliard et demi de CFA».

Le maire Salif Yada a donc eu un discours de gratitude : «à travers cette cérémonie d'inauguration officielle, le conseil municipal salue les différents concours qui ont permis de réaliser ces ouvrages et équipements nécessaires qui conditionnent la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations. Je voudrais pour cela porter une mention spéciale à l'ONG Îles de Paix, notre légendaire partenaire, pour l'ensemble de ses services administratifs et techniques ; je ne peux oublier de remercier la République de Chine Taïwan pour sa contribution financière et sa dotation des producteurs en intrants agricoles».

La 1ère Secrétaire de l'ambassade de Chine Taïwan

200 000 Euros, soit environ 131 millions de FCFA pour les travaux de la retenue d'eau».

Mais, le projet reste teigneux : «les travaux reprirent en 2011 mais, connurent d'autres difficultés ; on arriva au bout des travaux mais, c'est alors que d'autres problèmes encore surgirent au niveau des canaux. Il fallait là encore recommencer, protéger davantage». Îles de Paix n'abandonne pas ainsi que le souligne Laurence Albert, «malgré les déboires, malgré le sort qui s'acharnait, Îles de Paix a eu à cœur de respecter la promesse faite aux habitants et à la municipalité de



judicieuse». Il a aussi rassuré que «déjà, un comité de gestion du barrage, composé de producteurs agricoles, d'éleveurs, de pêcheurs et de maraîchers, d'élus locaux et de conseillers villageois de développement a été mis en place par arrêté. Des règles de gestion et d'exploitation ont été définies avec la participation de tous les acteurs.



Le maire Salif Yada remettant des cadeaux à la représentante d'Îles de Paix, Laurence Albert

Fiche technique de l'aménagement agropastoral de Panpangou

1. LOCALISATION	
Commune	Diapangou
Province	Gourma
Région	Est
Coordonnées GPS	Latitude: 12°03'42"N; Longitude: 00°12'49"E
2. BASSIN VERSANT	
Superficie	143,78 Km ²
Périmètre	47,2 Km
Débit de la crue centennale	236 m ³ / s
Pluviométrie annuelle	855 mm
Apports liquide (année moy.)	20 369 833 m ³
3. CUVETTE	
Cote du PEN	9,00 m
Cote PHE	10,18 m
Largeur en crête	6,00 m
Volume Normal de la retenue	1 161 573 m ³
Volume aux plus hautes eaux	2 750 000 m ³
Surface du Plan d'eau Normale	100 ha
Surface inondée aux PHE	160 ha
Volume mort	330 000 m ³
Hauteur maximale	3,40 m
4. DIGUE	
Type	Homogène+ recharge latéritique aval 2,50m
Cote crête	10,60 m
Hauteur maximale	6,35 m
Largeur en crête	3 m
Pente talus amont	1 / 2
Pente talus aval	1 / 2
Longueur totale	540 m
5. DEVERSOIR	
Type	Déversoir poids au profil Creager
Constitution	23 plots en béton cyclopéen (22 t de ciment/plot)
Crue de dimensionnement	centennale
Cote de calage	9,00 m
Charge maximale	1,18 m
Revanche sur les PHE	0,42 m
Longueur	115 m
Hauteur	3,40 m
Hauteur maximale d'eau	4,75 m
6. BASSIN DE DISSIPATION	
Type	Bassin à ressaut de type II
Crue de dimensionnement	centennale
Longueur	4,40 m
Largeur	115 m
épaisseur	0,40 m
7. CHENAL D'EVACUATION	
Longueur	240m
Largeur au plafond	70m
Pente talus en perré maçonné	1/1
Nombre de chutes	4
Longueur digues de protection	450m
Profondeur	1,80m
Crue de dimensionnement	vingtennale
8. Périmètre	
Superficie périmètre	21,3 ha
Nombre de parcelles	340
Superficie par parcelle	625m ²
Nombre d'ouvrages de prises	2
Diamètre conduite de prise	300 mm
Côte de prise	5,90 m
Longueur canaux primaires	
Nombre de canaux primaires	2
Longueur canaux secondaires	5194m
Nombre canaux secondaires	25
Longueur des colatures	4900m
9. Coût de réalisation	
	1,5 milliard

L'intermédiation sociale s'est faite dans les règles pour l'implication de tous les acteurs dans la gestion, l'exploitation et l'appropriation des ouvrages par les populations. Les membres du comité de gestion ont été formés et leurs capacités ont été renforcées pour une exploitation de l'ouvrage selon les normes». Le maire Salif Yada reste

cependant modeste et sollicite «l'appui des services techniques déconcentrés compétents pour nous accompagner dans nos efforts». La certitude par excellence du maire, après les années d'épreuves pour aboutir à ce jour inaugural est que «l'exploitation de ce barrage contribuera à mettre en valeur les immenses potentialités de notre chère commune, à construire des richesses et booster le développement économique de la commune. L'exploitation du barrage améliorera les conditions de vie de nos populations».

A l'ONG Îles de Paix, on n'en pense pas moins, ainsi que l'a laissé entendre Laurence Albert, «l'ouvrage est là, nous sommes ensemble pour fêter cette réussite, et pourtant, loin de considérer ceci comme un aboutissement, je pense au contraire que c'est aujourd'hui que tout commence réellement. En effet le slogan d'Îles de Paix est «si je reçois un poisson, je mangerai un jour ; si j'apprends à pêcher, je mangerai toute la vie». Pour îles de Paix, «ce n'est donc pas



Des règles de gestion et d'exploitation ont été définies avec la participation de tous les acteurs

aujourd'hui que nous pouvons mesurer le succès du projet mais ce sera dans 10 ou 20 ans». Pour y parvenir elle recommande : «ce rêve peut se réaliser mais, il ne se fera pas tout seul, de façon automatique. Il faudra... travailler, organiser, entreprendre, assumer des responsabilités, ...». Et Laurence Albert de souhaiter : «mon rêve et celui de mes collègues avec moi, c'est de revenir dans 10 ans, dans 20 ans à Panpangou et de voir la to-

talité du périmètre irriguée toute l'année, voir une oasis de verdure au cœur de la saison sèche en avril, rencontrer des familles qui raconteront que cet ouvrage a contribué à changer leur vie de façon durable».



Panpangou a fait honneur à son aménagement agropastoral

Le maire plaide pour des mesures d'accompagnement



Malgré un barrage et des aménagements qui auront coûté plus d'un milliard et demi de CFA, le maire Salif Yada demande des mesures d'accompagnement. A priori, il passe pour une personne difficile à contenter mais, à bien y voir, il est plutôt du genre prévoyant. Ainsi, quoi de plus normal que d'indiquer que «*nonobstant la volonté du conseil municipal et des populations, un accompagnement technique et financier s'avère nécessaire pour l'aménagement des 79 ha de périmètres irrigués qui restent à réaliser et pour la gestion pérenne des ouvrages existant ?*» Mais encore, quoi de plus logique et régulier que de chercher à prévenir et circonscrire une menace qui plane sur le barrage qui a coûté si cher en argent et énergie de tout genre ?

Salif Yada a saisi l'occasion de l'inauguration du barrage de Panpangou et la présence d'autorités gouvernementales pour faire part d'une des menaces majeures pour la durabilité de l'ouvrage. En l'occurrence, a-t-il prévenu, «*la menace du barrage de Diapangou centre, construit en 1952 et dont les rives communiquent avec le bassin versant du barrage de Panpangou*». Il a indiqué que «*les fortes pluies provoquent la montée des eaux sur les digues endommagées du barrage de Diapangou centre en amont, qui cèdent, et mettent à rude épreuve le barrage de Panpangou. Cette situation, si elle n'est pas résolue, compromet la durabilité des ouvrages du barrage de Panpangou*».



Salif Yada : «l'exploitation de ce barrage contribuera à mettre en valeur les immenses potentialités de notre chère commune, à construire des richesses et booster le développement économique de la commune. L'exploitation du barrage améliorera les conditions de vie de nos populations»

Tournée du ministère de l'économie et des finances (MEF)

Par Philibert Yentangou

Consolider le dialogue entre le MEF et ses usagers

Après une première ébauche adoptée par le CPC, la Commission permanente de concertation, le ministère de l'Economie et des Finances (MEF) a délégué une mission à Fada N'Gourma pour la présentation d'un document de dialogue, une sorte de contrat de mariage qui nécessite la prise en compte des préoccupations de tous, et surtout des usagers du MEF, pour un service et des relations améliorées, gages de satisfaction pour les uns et de service bien accompli pour les autres. Lancé en août 2014, au niveau central, l'espace de dialogue, EDIAF-MEF visitait les structures déconcentrées du MEF et ses usagers de la région de l'Est.

Le ministère de l'économie et des finances sort de sa tour d'ivoire. Sans partager le surnom de «grande muette», le ministère de l'argent n'en est pas moins une institution calfeutrée, ne pointant traditionnellement le nez dehors que pour traquer les contribuables fuyant sa tour. Il faut croire que cette tradition est désormais usée. Le lundi 29 septembre 2014, une mission du MEF, forte de 5 cadres dont Dramane Yaro, conseiller technique au ministère de l'Economie et des Finances, auprès du ministre délégué chargé du Budget, était à Fada N'Gourma pour leur 6ème étape d'une tournée dans les 13 régions administratives du Burkina. Une tournée de concertation pour recueillir des contributions afin de finaliser la mise en place de l'espace de dialogue «EDIA-MEF», et présenter une initiative inédite pour leur département, à savoir, un rapport d'activités inauguré avec l'exercice 2013. L'ouverture de la rencontre d'échanges était présidée par les autorités régionales, à savoir le PCR Jean-Claude Louari et le gouverneur de la région de l'Est Bertin Somda. Dès l'entame, ce dernier a rapidement levé toute équivoque sur la démarche du MEF, consistant à se concerter avec ses usagers et partenaires sur son nouveau cadre de dialogue. Le gouverneur Somda Bertin a rappelé que «*notre pays a opté depuis quelques années pour le principe de la gestion axée sur les résultats (GAR)*», et indiqué que «*l'exigence de performance et de transparence implique une amélioration constante des méthodes de travail et, partant, de la qualité des rapports avec les usagers*». En l'occurrence, le sujet du jour concernait l'amélioration de la satisfaction des attentes des divers usagers du MEF et, comme le soulignera le gouverneur, «*la satisfaction de ces attentes implique l'institution d'un espace de dialogue de haut niveau entre le MEF et l'ensemble de ses usagers afin d'échanger sur les préoccupations majeures des parties prenantes*». Et le gouverneur de relever à ce propos que «*le MEF est souvent accusé d'entretenir des lourdeurs administratives, des erreurs de traitement de dossiers, de complexité de procédures en matière de finances, ...*» ; des considérations «*souvent source d'incompréhensions et même de frustrations des usagers, avec pour conséquence de détériorer l'image du MEF*». Apprécient la démarche du MEF, le gouverneur dira : «*pour une institution qui se veut performante et qui a des missions transversales, l'initiative de la création de ce présent espace de dialogue ne peut qu'être louable et salutaire*». Aussi vrai que «*supprimer en soi le dialogue*,

c'est proprement arrêter le développement de la vie» insistera le gouverneur en citant André Gide, écrivain français, prix Nobel de littérature. Selon le gouverneur Somda Bertin, «*cet espace de dialogue va contribuer à promouvoir la communication entre les parties, à travers l'examen des difficultés rencontrées par les usagers dans leurs relations avec les services du MEF, proposer des mesures susceptibles d'améliorer la qualité des prestations, formuler des avis et recommandations à l'attention des services du MEF*». Le dialogue et la concertation étant «*des moyens privilégiés pour parvenir à aplanir nos incompréhensions afin de parler le même langage et d'atteindre nos objectifs*». L'espace de dialogue devrait «*raffermir les relations, rehausser la qualité des prestations et satisfaire le principe de redévabilité dans la conduite des actions gouvernementales*».

A la suite du Gouverneur, Dramane Yaro le chef de la mission du MEF, rappellera le «*caractère transversal des missions du MEF dans l'action gouvernementale*», indiquant que «*le MEF intervient dans plusieurs domaines qui sont l'économie, les finances, la qualification stratégique et la prospective*». En conséquence, confiera-t-il, «*la couverture de tous ces domaines met notre département en contact permanent avec les usagers*». Ajoutez-y l'option de la gestion axée sur les résultats, et vous comprendrez pourquoi le conseiller technique du ministre déclare : «*notre département s'interroge chaque jour sur la qualité de ses rapports avec les usagers. Le service que nous rendons aux usagers est-il bon ou pas ?*». Réponse : «*pour cela il faut se parler, échanger, se comprendre, dialoguer. C'est par le dialogue que nous pourrons nous comprendre, résoudre nos différentes préoccupations et atteindre nos objectifs de qualité du service aux usagers*». Pour cette journée d'échanges avec les techniciens du MEF de la région de l'Est et les usagers, Dramane Yaro était accompagné de Jean Noël Savadogo, coordonnateur du bureau de développement institutionnel et d'évaluation des performances (BUDIEP) du MEF ; Ouédraogo Halidou, directeur des études et de la planification ; Kyelem Jean-Paul, chef de service des études, des statistiques et de l'analyse ; et Sareba Oumar, DPCM, chef de service communication et relation avec les media. En guise de plat de résistance, les participants à la rencontre ont eu droit à deux exposés (lire encadrés sur le RAMEF et l'EDIA-MEF), l'un sur le rapport 2013 du MEF(RAMEF), présenté par Jean-Paul Kyelem et l'autre sur l'EDIA-MEF par Jean-Noël Savadogo.

Dans son exposé, Jean-Paul Kyelem a fait la synthèse du RAMEF, mettant en exergue les objectifs et principales réalisations du MEF en 2013 ainsi que les perspectives pour l'année 2014 en termes de défis et d'orientations. Un rapport annuel de gestion 2013 intégrant les contributions des différentes structures déconcentrées du MEF. Jean-Noël Savadogo, pouvait dès lors dévoiler l'EDIA-MEF, souligner la place importante faite aux attentes des usagers, présenter le nouveau cadre de dialogue, décrire son dispositif de suivi-évaluation et processus de mise en place. L'assistance recevait alors carte blanche pour apporter sa contribution d'amélioration sur la pertinence du cadre, son fonctionnement, son dispositif structure-relation avec les usagers et même sur ses organes.◀

EDIA-MEF : une plate-forme d'échanges inclusifs

Le nouveau cadre envisagé au sein du MEF et dénommé «*espace de dialogue MEF/Usagers*», en abrégé «*EDIA-MEF*», a pour objectif général de «*servir d'interface entre le MEF et ses usagers dans l'optique d'améliorer ses relations à travers l'instauration d'un dialogue inclusif*». De manière spécifique, ce cadre EDIA-MEF entend : 1• promouvoir la communication entre les parties prenantes ; 2• examiner les difficultés rencontrées par les usagers dans leurs rapports avec les services du ministère ; 3• proposer des mesures susceptibles d'améliorer continuellement la qualité des prestations au profit des usagers ; 4• formuler des avis et des recommandations à l'intention des services du MEF ; 5• assurer le suivi des engagements des parties prenantes en identifiant les difficultés et les contraintes y relatives ; 6• se positionner comme un outil de proposition de solutions et d'aide à la prise de décisions au niveau d'autres instances en matière de gestion de l'économie et des finances.

Le cadre EDIA-MEF est conçu pour regrouper «*l'ensemble des personnes en rapport avec le MEF dans la réalisation de ses missions*». Les acteurs principalement concernés sont, entre autres, ceux des organisations de la société civile (OSC), des organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé, du monde universitaire et de la recherche, des collectivités territoriales, des ministères et institutions, ... toute personne ressource dont la participation est jugée nécessaire. Pour son fonctionnement, EDIA-MEF s'appuiera sur une instance politique, des cadres techniques et un secrétariat.◀

Parler le même langage pour mieux servir, satisfaire et atteindre nos missions

Dramane Yaro, conseiller technique au ministère de l'Economie et des Finances, auprès du ministre délégué chargé du Budget.

Pourquoi effectuez-vous cette tournée dans les régions ?

Cette démarche s'inscrit dans le souci de gestion participative qui a toujours animé notre département. Il s'agit pour nous de lancer deux activités : le rapport annuel du ministère de l'Economie et des Finances (RAMEF) et l'espace de dialogue (EDIA-MEF) qui va servir d'interface entre le ministère de l'Economie et des Finances(MEF) et les usagers. Nous avons jugé opportun de ne pas nous cantonner uniquement au niveau central pour améliorer, adopter et institutionnaliser ces deux documents. Dans l'esprit de l'EDIA-MEF, nous entreprenons immédiatement cette démarche participative, d'impliquer nos structures déconcentrées qui se trouvent dans les régions et où nous avons également des usagers dont la contribution s'avère très nécessaire et utile pour nous permettre de prendre en compte leurs observations et les intégrer dans le document pour son amélioration afin d'aboutir à un produit juridique de matérialisation de cet espace de dialogue.

Est-il donc question d'une double démarche, envers vos techniciens des services déconcentrés et envers les usagers ?

Effectivement, au niveau du MEF, c'est notre document de référence. Nous avons produit la première ébauche de l'espace de dialogue entre le MEF et les usagers (EDIA-MEF) que nous avons soumis à l'ensemble des premiers responsables, à travers la CPC, notre cadre permanent de concertation entre le premier responsable du département, le ministre de l'Economie et des Finances, et les premiers responsables des différentes structures techniques qui relèvent du MEF. C'est après cette première adoption que nous avons jugé nécessaire la seconde démarche consistant à partager le document avec tous les usagers du MEF.

Est-ce à dire que vous avez un souci avec les usagers ?

Un souci ? Pas vraiment. Le MEF a toujours été animé par l'esprit et le principe de continuellement améliorer l'organisation de son travail, améliorer ses procédures d'approche avec ceux qui utilisent ses services : clients, commerçants, prestataires de services, consommateurs ..., bref, tous les utilisateurs. Il n'y a pas de souci en tant que tel, mais, c'est pour se situer davantage par rapport à notre compréhension par les usagers : parler le même langage, dialoguer pour mieux les servir et satisfaire et atteindre nos missions.◀

Projet d'abattoir moderne à Fada pour la région de l'Est

Voyage d'étude et d'échanges à Sikasso et Bobo-Dioulasso

Par Guy-Michel Bolouvi

De nombreux repères favorables

«Il ne suffit pas seulement de vouloir se doter d'un abattoir, il faut s'assurer de sa rentabilité. Un abattoir qui n'est pas rentable risque, tôt ou tard, de s'arrêter. Donc, il faut une bonne étude du marché, estimer les effectifs à abattre, voir les possibilités d'exportation. Si ces conditions sont prometteuses, il est possible de s'en sortir mais, en se disant qu'il y a toujours des problèmes à gérer».

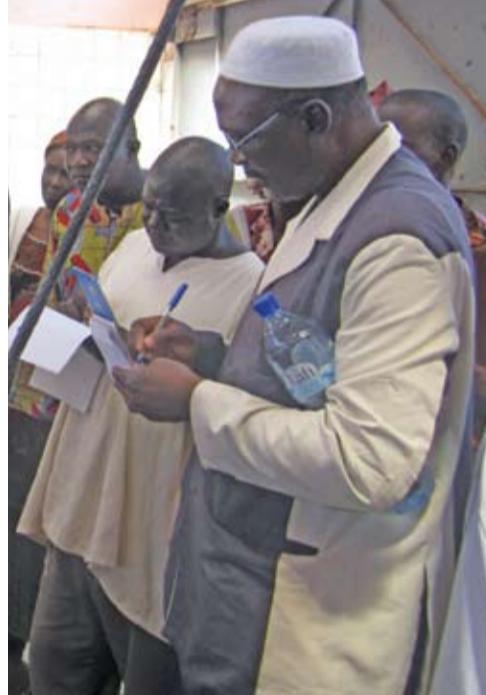
La recommandation est de Belko Cissé, le directeur de l'abattoir régional de Sikasso (Mali) au sortir d'une visite de son établissement, assortie de près de 2 heures d'échanges avec une délégation de Fada N'Gourma conduite par le président du conseil régional (PCR) de l'Est, Jean Claude Louari.

En effet, conscient que «la construction et l'équipement d'un abattoir moderne supposent la connaissance des étapes et des démarches à entreprendre», le PCR Jean Claude Louari a conduit, du 16 au 18 octobre 2014, à Sikasso au Mali et du 19 au 21 à Bobo, une délégation d'acteurs de la filière bétail-viande de Fada pour visiter deux abattoirs. La délégation comptait également des journalistes et des représentants de l'autorité coutumière et des techniciens du secteur de l'élevage. Parmi les investissements prioritaires de la région, Jean Claude Louari a inscrit la réalisation d'un abattoir moderne, une infrastructure de transformation et de conservation qui devrait inévitablement apporter une plus-value aux produits de l'élevage. Coïncidence d'agenda d'un PCR à un autre au-delà de la frontière, Yaya Bamba, le président du conseil régional de Sikasso, a



Le PCR Jean-Claude Louari avec son hôte le PCR de Sikasso, Yaya Bamba.

également révélé le projet de construction d'un abattoir moderne en remplacement de l'ancien devenu vétuste. Faut-il le rappeler, la région de l'Est du Burkina est une zone à vocation essentiellement agropastorale, mais encore une plateforme d'accueil des animaux transitant du Nord du pays vers le Niger d'une part, et d'autre part, le point de départ du bétail local vers le Bénin, le Togo, le Ghana et jusqu'au Nigeria. Un potentiel actuellement très peu valorisé



Les visiteurs prenant notes des explications. Au premier plan Tandamba Salifou.

d'abord la qualité des installations. Les installations constituent la colonne vertébrale de l'abattoir. Construit en 1985 et mis en service en 1986, avec mission de produire de la viande saine pour la population de la commune urbaine, l'abattoir régional de Sikasso a une capacité d'abattage de 50 bovins et 100 ovins/caprins par jour. Cependant, a relevé son directeur Belko Cissé, «après 29 ans de fonctionnement, l'installation n'a pas encore atteint ces chiffres. Nous sommes à un rythme de 31 bovins/jour et 60 ovins/caprins par jour». Les données sont tout autres à Bobo. Construite entre 1960 et 1961, d'abord en banco, et mise en fonction en 1962,



l'abattoir de Bobo a subi trois rénovations. En 1976, tout d'abord avec la construction de la première chambre froide d'une capacité de production de 2 500 tonnes/an et, la réalisation d'une chaîne d'abattage de bovins. En 1987, seconde rénovation avec la construction d'une seconde chambre froide d'une capacité de production annuelle de 5 000 tonnes, portant ainsi la capacité totale de production à 7 500 tonnes/an. Contrairement à Sikasso, le directeur de l'abattoir de Bobo, le Dr Jules Palm, constate «cette capacité est déjà dépassée car, même sans l'extension pour l'abattage des porcs, la production est de 7 000 tonnes». De fait, à l'inverse de Sikas-

so où, du fait de la tradition musulmane, les porcs ne sont pas admis à l'abattoir, à Bobo la loi du «PF», le «porc au four» s'est imposée et, le Dr Jules Palm indique que «la production de carcasses de porcs a dépassé les prévisions : le quartier des porcins avait été conçu pour 25 porcs/jour alors que la production est aujourd'hui de 60 à 100 porcs/jour». La dernière rénovation à l'abattoir de Bobo en 2013, a concerné l'hygiène de l'établissement avec la pose de pavés et de dalles dans la cour et certains quartiers d'abattage et, la reprise de toute la toiture et de la peinture.

La grande différence entre ces deux abattoirs est que celui de Sikasso est dépourvu de chambre froide et n'a donc pas vocation de conservation de la viande. En d'autres termes, l'abattoir de Sikasso peine à atteindre ses prévisions en matière de production parce qu'il lui manque cette division conservation qui place au contraire celui de Bobo en situation d'excédent. Cet avantage est cependant sans réel effet pour l'abattoir de Bobo car, observe le Dr Jules Palm, «nous ne faisons pas d'exportation». Certes, «certaines alimentations de Ouaga viennent se ravitailler chez nous en carcasses bovines, petits ruminants et porcs», mais, «des gens de Ouaga viennent avec leur propre véhicule frigorifique puisque nous n'avons pas de camion pour assurer cette prestation». En l'occurrence, «le camion frigorifique de l'abattoir affiche 50 ans de vie et on en parle au passé». C'est donc auprès des bouchers que les gros clients de Ouaga achètent les carcasses.

Les abattoirs de Sikasso et de Bobo ont, par contre, en commun, la vétusté de leurs installations. Comme le dit le directeur de l'abattoir de Bobo, «après 53 ans de service, la vétusté du matériel est très prononcée et le coût de maintenance devient plus élevé parce que l'équipement est dépassé de mode et les pièces ne sont plus sur le marché». Même constat chez Belko Cissé, le directeur de l'abattoir régional de Sikasso «après 29 ans d'exploitation, beaucoup d'équipements sont défaillants». Mais, le Dr Jules Palm est moins angoissé avec la perspective avancée de construction d'un nouvel abattoir. En l'occurrence, un projet de construction d'un nouvel abattoir sur un site jouxtant l'ancienne voie Bobo-Dédougou, à environ 7 à 8 km de la ville. «Le terrain est acquis, le chantier est en bonne voie puisqu'il y a une revue/actualisation de l'étude de faisabilité qui datait de 2004 pour une enveloppe de 6 milliards 700 millions de francs



Vue partielle des visiteurs, ici à l'étape de Sikasso durant les échanges avec le personnel de Belko Cissé (photo du bas, au premier plan) le directeur de l'abattoir.

Un abattoir, c'est d'abord des installations

La première évidence pour les visiteurs venus de Fada est qu'un abattoir, c'est tout



Étape de Bobo avec le Dr Jules Palm



Le plafond d'un abattoir est parcouru de rails et de crochets comme l'explique Belko Cissé aux visiteurs en présence de notre confrère Mamadou Ba de la RTB2-Est (bloc-notes en main).

et que l'Etat s'est engagé pour le début des travaux en attendant de trouver des bailleurs de fonds».

Au-delà des effets nocifs de la vieillesse sur leur colonne vertébrale, les installations d'abattage à Sikasso et à Bobo ont appris quelque chose d'autres aux visiteurs venus de Fada : les us et coutumes, notamment religieuses, peuvent influer sur l'usage des équipements. A Sikasso comme à Bobo, l'animal est égorgé la tête tournée vers l'Est suivant la prescription islamique. Mais, si à Sikasso l'abattage se fait encore par un passage par «*le couloir de la mort*», à Bobo, la tradition musulmane a totalement pris le dessus sur la technique moderne de mise à mort : le couloir de la mort a été supprimé des installations et, c'est un fidèle musulman délégué par sa communauté qui égorgé, à la manière traditionnelle. Comme l'explique Diabouga Ibrahim, le délégué général du personnel, chef de chaîne adjoint d'abattage à l'abattoir de Bobo, «*avant, on abattait les animaux au pistolet pour leur faire perdre conscience et pouvoir les égorer. C'est une pratique qui permet une bonne saignée de l'animal mais, les musulmans n'étaient pas de cet avis et considéraient que ceux-ci étaient cadavériques avant d'être égorgés et donc impropre à la consommation*». Alors, poursuit-il, «*pour se conformer à leur volonté, maintenant nous immobilisons l'animal à l'aide d'une chaîne, on le fait coucher, un fidèle musulman mandaté par sa communauté l'égorgé puis nous suspendons l'animal à un treuil pour la saignée*».

Au demeurant, avec l'âge, autant à Sikasso et davantage à Bobo, les équipements qui devaient faciliter et accélérer le processus de production sont, pour la plupart, hors services, indiquant l'importance de la division entretien et maintenance pour la durabilité d'un abattoir. D'où la nécessité de pouvoir développer l'exportation afin de garder ouverte la porte d'entrée de ressources pour les investissements.

Un abattoir est tributaire des taxes d'abattage

A Bobo comme à Sikasso, les abattoirs ne

bénéficient pas de subvention de l'Etat, ni des collectivités territoriales et fonctionnent exclusivement sur les recettes d'abattage. Siméon Diarra, le chef de la division production de l'abattoir de Sikasso est formel : «*nous fonctionnons exclusivement sur les ressources des taxes d'abattage. A savoir, 4 000 F par tête pour les bovins et 750 F pour tout petit ruminant*». Sikasso peut s'estimer plus heureux en la matière car, à Bobo, même si l'Etat prend en charge le salaire des employés, la situation est à la fois ambiguë et alarmante. Ambiguë parce que le statut de l'abattoir est flou. Le Dr Jules Palm constate : «*l'abattoir n'a pas de statut, c'est curieux mais c'est comme ça. Ni EPE, ni EPA, ni un projet. Ça navigue dans la nature*». Contrairement cependant à Sikasso, «*le salaire des employés est payé par l'Etat et suit la grille des EPE*». Alors qu'à Sikasso, l'abattoir relève de la direction régionale des services vétérinaires, service de production et industrie animale, à Bobo,

indique le Dr Jules Palm, «*l'abattoir relève du ministère du commerce et non de celui des ressources animales mais, c'est ce dernier qui intervient pour les problèmes et notamment pour les travaux de rénovation tout comme le projet du nouvel abattoir est inscrit dans le budget des ressources animales*». Pour ajouter à la confusion, confie encore le Dr Jules Palm, «*l'abattoir contribue chaque année au budget de la commune pour une enveloppe minimale de 10 millions de francs, alors que nous ne recevons rien en retour, rien ! Aucun appui, même pas l'entretien de la voie d'accès à l'abattoir qui est toute défoncée, difficilement praticable. Quand il pleut, c'est dégueulasse*».

Situation alarmante également car, les taxes d'abattage sont une peau de chagrin. Ainsi que l'indique Tapsoba Adama Roger, le chef de la section statistiques de l'abattoir de Bobo, «*les taxes sont de 375 F pour les petits ruminants ; 1 000 F pour les porcs*

et 2 000 F pour les bovins, les chevaux et les ânes, auxquels on ajoute 100 F pour le transport et 200 F pour la réfrigération». Le problème des taxes est plombé à l'abattoir de Bobo par la difficulté à appliquer les textes. Le Dr Jules Palm explique : «*malgré l'arrêté conjoint de 1999 des deux ministres, celui du commerce et celui des ressources animales, fixant les taxes à 750 F pour les petits ruminants, 1 500 F pour les porcs, et 3 500 F pour les bovins ; nous appliquons des taxes d'abattage qui datent de 1979, donc les mêmes taxes depuis 33 ans alors que le coût de production de tout a augmenté, entre autres l'électricité et l'eau. Nous avons des difficultés pour faire appliquer l'arrêté conjoint fixant de nouveaux tarifs*». Evidemment qui dit difficultés de recouvrement, dit problèmes de fonctionnement. «*Heureusement*», se console le Dr Jules Palm, «*nous avons un soulagement avec l'appui de l'Etat qui prend en charge les salaires*».



Les visiteurs ont voulu tout voir et savoir

L'abattoir, c'est l'organisation des professionnels du secteur: agents de santé animale, éleveurs, bouchers

De ce que les visiteurs de Fada ont pu observer à Sikasso et à Bobo, il y a lieu de retenir que si les équipements constituent la colonne vertébrale d'un abattoir, les acteurs en sont la moelle épinière. Aussi vrai que, quelle que soit la pointe de modernité des équipements d'une infrastructure, le rendement reste tributaire de la capacité d'exploitation par l'homme. Autant à Sikasso qu'à Bobo, l'abattoir est avant tout ce que ses exploitants ont voulu qu'il soit. En l'occurrence, il est à l'image de sa moelle épinière constituée par l'action conjuguée et concertée de trois principaux acteurs :

- le service des ressources animales qui supervise l'inspection et la chaîne de production, de la réception du bétail à son abattage et livraison sous forme de carcasse certifiée saine à la consommation ; c'est l'offre de prestation ;
- les bouchers en position de demandeurs des prestations de l'abattoir ;
- les éleveurs, fournisseurs des bouchers en bétail.

La division administration ne venant qu'en complément pour la gestion administrative et comptable.

L'inspection : au début et à la fin de la chaîne d'abattage

Fatogoma Evariste Sanou, vétérinaire, chef d'inspection, indique qu'à l'abattoir de Bobo l'inspection se fait «ante mortem et post mortem, et s'effectue en permanence grâce à une rotation d'équipe d'agents de santé animale». Il confie que «cette permanence a été instituée à la demande des bouchers et a contribué à leur appropriation de l'objectif sanitaire de l'abattoir». La différence avec Sikasso est qu'à Bobo, «il n'y a pas de refus d'admission d'un animal sur pied. Tous sont admis. Maintenant, à l'issue de l'inspection après abattage, la carcasse peut être saisie si elle est insalubre. Refuser des admissions peut encourager les abattages

clandestins. Nous n'interdisons donc l'entrée à aucun animal, même si avant abattage nous savons qu'un sujet est atteint et sera impropre à la consommation. Nous laissons entrer et nous faisons notre travail». Ainsi, à l'abattoir de Bobo, insiste-t-il, «nous recevons des animaux tout venant, sur pied ou même déjà égorgé».

La pratique est tout autre à Sikasso où le vétérinaire assurant l'inspection sort le tamis dès le stade de l'admission des animaux dans le parc d'abattage. L'inspection se pratique de manière rigoureuse et en deux phases : sur pied et à l'abattage. Comme l'indique

Mamadou Nama Diarra, technicien supérieur d'élevage, chargé d'inspection et de santé publique vétérinaire, chef d'équipe d'inspection à l'abattoir régional de Sikasso, «nous procédons à l'inspection sur pied de l'animal et, donc de son vivant avant de l'admettre à l'abattage». Il explique : «il y a certaines maladies qui sont difficile-

ment décelables sur la viande mais visibles du vivant de l'animal. Tels que les dermatoses, les cas de charbon, de cachexie, de rage, ... difficilement visibles sur les carcasses». Mamadou Nama Diarra est formel, «dès que nous avons un soupçon, nous mettons l'animal en observation ou bien on interdit même son abattage. Dans les cas de cachexie où la viande ne sera pas consommable, nous disons au propriétaire de ne pas abattre l'animal parce que s'il l'abat, la carcasse sera saisie». Autres cas de refus du permis d'abattage : «il y a également les cas de gestation : il est interdit d'abattre une femelle gestante d'au moins 6 mois car, dans ce cas vous abattez 2 animaux. C'est aussi le cas pour les jeunes animaux : les génisses, les taurillons, sauf s'ils sont victimes d'un accident et que le pronostic

est sombre. Sauf ce cas, tout animal qui n'a pas atteint les 5 ans révolus ne doit pas être abattu. C'est pour protéger le cheptel que nous prenons de telles mesures». Faut-il pour autant dire qu'il n'y a pas de place au Mali pour les amateurs de côte de veau ? Mamadou Nama Diarra rassure : «Pour les amateurs de côtes de veaux, cela relève des élevages spéciaux comme à Bamako où



Fatogoma Evariste Sanou, inspectant des carcasses.



Mamadou Nama Diarra, à l'inspection ante mortem pour l'admission et l'immatriculation des animaux et post mortem avant estampille.

il y a des gens qui n'abattent que des taurillons». Il insiste et justifie cette rigueur, «le but de l'inspection est de proscrire les viandes impropre à la consommation humaine. L'inspection est la porte d'entrée de l'aire d'abattage et la garante de santé publique

liée à la consommation de la viande. Aucun animal n'a accès au parc d'abattage sans visa du contrôle vétérinaire : inspection sur pied avant réception ou admission à l'abattage».

Un abattoir, c'est l'eau et l'électricité

A Sikasso comme à Bobo, il a été notifié aux visiteurs de Fada que, parmi les principales préoccupations de la gestion d'un abattoir, figurent les questions de l'eau et de l'énergie électrique. «C'est la dualité vitale» avoue Belko Cissé, le directeur de l'abattoir régional de Sikasso. Il explique : «nous avons tourné longtemps sur un groupe électrogène, et nous avons vu tous les problèmes du monde que nous avions. Le groupe nous coûtait 350 à 400 000 F par mois de dépenses. Depuis notre raccordement au réseau de l'EDM (Electricité du Mali), nous avons moins de problème et notre facture n'a jamais dépassé les 180 000 F par mois». Il affirme donc : «un abattoir, ce sont les équipements, l'électricité et l'eau». Belko Cissé insiste : «un abattoir sans eau, c'est pas possible ; il faut suffisamment d'eau. On me dit, vous gaspillez l'eau. Je dis, il faut gaspiller. Tant que c'est pour rendre l'abattoir propre, il faut gaspiller. Ce que je ne peux accepter, c'est gaspiller pour autre chose mais, tant que c'est pour l'assainissement de l'abattoir, il faut gaspiller». Le Dr Jules Palm, directeur de l'abattoir de Bobo l'a également confirmé : «notre casse-tête, c'est la facture de l'eau et de l'électricité. Par chance, la réalisation d'un forage monté d'un château a réduit le coût en eau. Sinon, nous avons pour environ 3 millions de francs par mois pour l'eau et l'électricité».



Il faut constamment laver le sol, les matériels de travail, les tables, ... les viscères. Cela demande de l'eau en quantité.



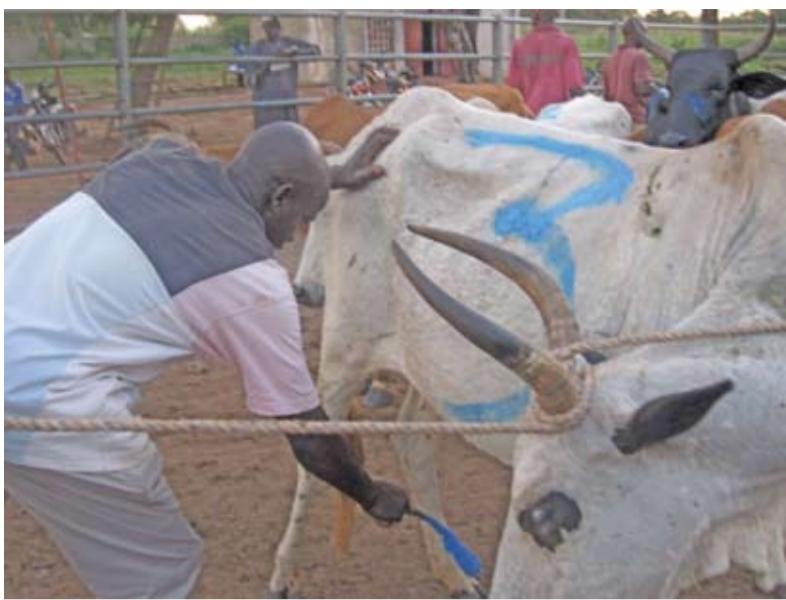
Les avantages d'un abattoir

Selon Belko Cissé, le directeur de l'abattoir de Sikasso, «il n'y a pas d'avantage économique, sur le plan des recettes de l'établissement, financièrement parlant mais, en revanche, l'avantage social est inestimable. L'abattoir permet de prévenir un grand nombre de maladies. La rentabilité se trouve au niveau sanitaire parce que les gens ont accès à de la viande saine». Il conclue donc : «reconnaitre cette garantie sanitaire revient à dire que l'abattoir est économiquement rentable car, avant de parler de développement, il faut une société en bonne santé».

L'abattoir, un espace misogyne ?

A Sikasso comme à Bobo, l'abattoir n'est pas un endroit pour les femmes. Elles n'ont pas leur place dans l'équipe d'abattage exclusivement réservé aux hommes. Lorsqu'on en voit, c'est au niveau de l'équipe d'inspection. Et encore, précise Mamadou Nama Diarra, «à part le cas de quelques stagiaires, des étudiantes pour les besoins de leurs recherches, les femmes ne sont pas acceptées à l'abattoir, sauf avec accord du mari. Le cas n'est jamais arrivé et je crois que même s'il y a une femme, elle va peut-être assurer la permanence du jour pour l'abattage des petits ruminants». La raison ? «Il y a la culture, la religion et également l'insécurité puisque l'abattoir n'a pas les moyens de recruter des agents pour notre sécurité surtout pour le travail de nuit. Dans d'autres abattoirs, il y a des chambres de passage où l'agent vétérinaire peut passer le reste de la nuit et attendre le jour avant de rentrer chez lui». Même à Bobo où l'abattoir à un service de sécurité assuré par la police, les femmes n'ont pas leur place à l'abattoir.

L'abattoir renforce le statut professionnel du boucher



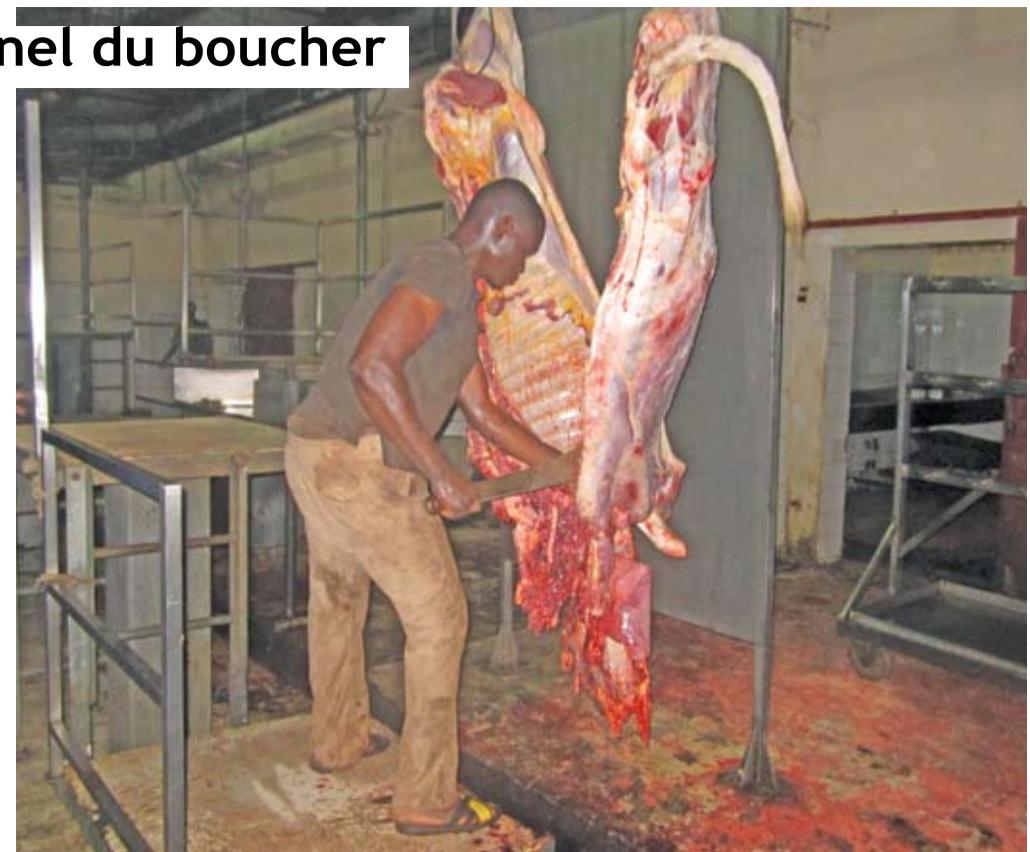
A Sikasso, après admission à l'inspection ante mortem, l'animal a accès au parc d'abattage et est marqué du numéro d'immatriculation du boucher qui en est le propriétaire.

Photos ci-contre: une phase de l'abattage tel que pratiqué à Sikasso (en haut à droite), à Bobo (au milieu) et à l'abattoir de Fada.

Premiers bénéficiaires des services de l'abattoir, les bouchers sont les garants de sa rentabilité et, à Sikasso comme à Bobo, les visiteurs ont compris combien l'unité des acteurs de ce secteur d'activité était importante. Kamia Souley, président de l'association des bouchers agréés de Bobo le constate : «l'abattoir est un établissement qui s'adresse premièrement aux bouchers et il est de notre intérêt de nous entendre pour qu'il puisse bien nous servir et nous aider à progresser dans notre activité». Cependant, si l'administration de l'abattoir de Sikasso se félicite de l'organisation et de la discipline des bouchers, à Bobo le climat est moins serein. Tapsoba Adama Roger, le chef de la section statistique de l'abattoir de Bobo ne le cache pas : «la grande difficulté, c'est que les bouchers sont divisés entre eux. Il y a au moins 2 groupes». A Bobo comme à Sikasso, les bouchers sont cepen-

implique toutes les associations de bouchers, tous les acteurs de la filière viande». Sans nier le problème de cohésion des bouchers, il note que «l'abattoir a contribué au raffermissement des liens entre les différentes tendances de notre profession». Et il rappelle : «il y a eu un temps où la boucherie était une affaire de familles plutôt qu'un métier que quiconque peut choisir de pratiquer. Les premiers bouchers sont venus du Mali, c'étaient des migrants saisonniers, qui venaient là pendant la saison sèche et repartaient à la saison des pluies. Avec le temps, certains ont fini par s'installer et la profession s'est développée. Avec l'évolution socioéconomique et la démocratie, il y a eu des organisations en groupements, des unions, des syndicats et il n'a plus été question de familles. Bobo compte au moins 5 organisations d'acteurs du secteur aujourd'hui : un syndicat, un groupement des jeunes bouchers, l'association des bouchers, des charcutiers, ...». Lui-même descendant de ces premiers bouchers venus du Mali, il se dit bien placé pour dire que «la boucherie doit-être considérée comme une profession et non une affaire de famille». Kamia Souley a quelques conseils pour les bouchers de Fada, et, déclare entre autres : «ils doivent s'unir, s'organiser et s'impliquer dans la réussite du projet d'un abattoir à Fada car, disposer d'un abattoir est une bonne chose, cela permet aux bouchers de se professionnaliser, de s'organiser, de jouir d'une qualité du produit, et de contribuer à l'amélioration de la santé des populations».

Il leur confie également que «les clients ont confiance aux bouchers qui sont approvisionnés par l'abattoir. Parce qu'au niveau de la ville, et notamment dans les petits marchés, on peut rencontrer toutes sortes de



viandes et les gens se méfient». Il leur donne cette illustration : «la création de l'abattoir a même fait naître une boucherie à proximité et elle ne déséplit pas parce que les gens savent que la viande sort directement de l'abattoir tout proche. Les gens savent que dans ce marché la viande est sûre, saine». Il leur recommande alors de «suivre le règle-

ment intérieur de l'abattoir pour que tout puisse fonctionner pour la satisfaction de tous» et leur certifie : «il n'y a pas de perte pour le boucher et, le cadre de concertation de l'abattoir et des bouchers est là pour trouver une solution aux préoccupations qui peuvent survenir et, améliorer le cadre de travail de tous».



Kamia Souley, inspecteur des animaux, de les inspecter et de leur livrer la viande sans danger pour le consommateur. Ils ont compris qu'ils devaient s'unir et s'organiser car cela leur facilite l'accès à l'abattoir qui leur garantit une viande de qualité et donc la possibilité d'attirer et fidéliser leur clientèle».

Kamia Souley, président de l'association des bouchers agréés de Bobo confirme que chaque boucher professionnel est désormais «titulaire d'un numéro d'immatriculation, d'une carte professionnelle et d'un agrément». Il confie : «vous savez, un boucher peut faire du mal à tout un peuple en lui proposant de la viande de mauvaise qualité», et fait remarquer : «l'abattoir est venu améliorer notre profession sur le plan de l'hygiène et de la santé sans compter que nous sommes plus tranquilles et nous n'avons plus à nous préoccuper de l'abattage puisque l'abattoir travaille avec nos mandataires». Selon lui, «avec la direction de l'abattoir, nous avons un cadre de concertation qui



Le PCR Jean-Claude Louari, à propos de :



Le projet d'abattoir moderne à Fada

Personnellement, je n'ai pas trop d'expérience dans le domaine des abattoirs mais, du fait des responsabilités que j'occupe au niveau de la région, je me suis rendu compte que notre région et notre ville de Fada étaient confrontées à un problème

d'abattoir et, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de contribuer à trouver une solution à cette problématique. C'est pour cela que je veux me battre pour que nous puissions résoudre ce problème de façon durable. Je me suis dit que, si nous les fils de Fada et de la région, nous ne faisons rien, nous aurons failli à notre devoir.

Le motif du voyage jusqu'à Sikasso

Nous avons échangé avec un certain nombre de partenaires afin d'identifier les localités où nous pourrions trouver des expériences réussies. On nous a dit, «allez à Sikasso au Mali et faites également une escale à Bobo où il y a une belle expérience». Les expériences ne se transmettent pas, elles se vivent. Nous référer à plusieurs expériences peut nous permettre de tracer notre propre voie dans la région de l'Est où nous avons une histoire, nos us et coutumes, nos réalités.

Les principaux repères pour le projet

- Nous avons constaté que les bouchers, qui sont les premiers bénéficiaires de cette infrastructure, sont organisés. Chaque boucher à un numéro d'immatriculation et ses aides ont des immatriculations rattachées au sien. Ce volet immatriculation des bouchers est un élément essentiel dans l'organisation de la profession.
- Malgré l'insatisfaction sur la rentabilité, on note qu'il y a une bonne organisation, les établissements fonctionnent, continuent de payer leur personnel, l'hygiène est assurée, les infrastructures sont là depuis des décennies mais, pour ce que j'ai vu, je suis satisfait parce que nous n'avons pas ça chez nous. Si nous avions déjà ce niveau d'organisation chez nous, nous en serions suffisamment contents.
- Il y a l'implication de plusieurs acteurs. L'abattoir est un établissement qui a une certaine autonomie de fonctionnement, dont l'autonomie financière, et il travaille en toute indépendance. A côté, il y a la commune dont la responsabilité commence dès que l'animal est abattu et la viande certifiée saine à la consommation. C'est la mairie qui est responsable du transport et de la livraison de la viande aux bouchers. Le rôle de ces derniers se limite à conduire leurs animaux à l'abattoir et retourner attendre au marché où le produit leur est livré dans les meilleures conditions. Je suis pleinement satisfait et si nous arrivions à atteindre ce niveau de performance, ce serait déjà bien et, adjoindre la partie chambre froide serait une excellente chose.
- On dit qu'il n'y a pas la rentabilité financière pour l'établissement mais, plutôt la rentabilité économique : la population est en meilleure santé et cela lui permet de vaquer à ses occupations et répondre présent sur le chantier du développement. Au bout du compte, il y a donc une rentabilité économique et financière pour la population.◆

Ce qu'ils en pensent

Barry Aissa, sociologue, Cellule d'appui à la gestion des collectivités territoriales (CAGECT)

«Disposer d'un abattoir dans cette région serait un atout»

“Notre structure a accepté d'accompagner le Conseil régional parce que l'activité est pertinente pour la région de l'Est reconnue pour sa pratique de l'élevage. Disposer donc d'un abattoir moderne dans cette région serait un atout. Nous avons été satisfaits de ce voyage parce que dans tout processus de réalisation d'une infrastructure, il faut savoir les étapes et les démarches à suivre. Nous avons pu nous inspirer de l'expérience de l'abattoir de Sikasso puis de celle de Bobo. Ce sont deux réalités différentes et nous n'avons pas eu tort d'accompagner le conseil régional dans cette activité”.

Nassouri Bouba, boucher

“Nous sommes sortis, nous avons visité des abattoirs et, nous ne sommes pas contents. Nous avons constaté, avec honte, que nous sommes en retard. Il nous manque une telle infrastructure pour être fier de notre travail. Nous devons maintenant faire en sorte d'encourager le PCR à aller au bout



de ce projet pour Fada. Que Dieu l'aide à réaliser cela pour Fada, et nous aide à nous mieux entendre pour aller de l'avant. C'est de notre entente que naîtra cet abattoir qui est le vœu de tous”.

Toguyeni Dramane, Boucher à Fada

“Nous avons besoin d'un abattoir et nous saurons le gérer. Il faut surtout éviter les erreurs des autres et commencer en se donnant toutes les chances de succès”.

Toguyeni Adamou, boucher

“Je remercie d'abord le PCR pour cette initiative. Une telle infrastructure est indispensable et bénéfique pour toute la population de Fada et les bouchers et pour toute la région de l'Est et le Burkina”.

Nassouri Ousmane, boucher

“Nous devons appuyer la réalisation d'un tel projet pour Fada, ce sera un plus pour notre santé à tous. Un abattoir est bon pour le boucher et pour la population. Il n'y a pas à discuter, le projet est attendu et nous souhaitons qu'il se réalise au plus vite. Pour une grande ville comme Fada il faut un grand abattoir”.

El Hadj Ali Tandamba, président du comité de gestion du marché à bétail de Fada. “La réalisation d'un abattoir va beaucoup apporter à notre secteur d'activité. Avant l'amélioration du secteur d'activité des bouchers et celui de la qualité de la viande, l'abattoir va booster qualitativement le secteur de l'élevage quand on sait qu'un animal mal en point risque de ne pas être admis à l'abattage”.

Traoré Awa, association d'embouche bovine

“La réalisation d'un abattoir à Fada va nous offrir des opportunités à tous. Nous allons rechercher davantage la qualité dans la pra-

tique de l'embouche mais, également, il y aura plus de professionnalisme pour les bouchers et plus de santé pour la population. Les bouchers doivent bien s'organiser mais, au-delà, tous les acteurs du secteur bétail-viande et les consommateurs doivent se dire que c'est un bien commun, communal et régional qui demande l'adhésion de tous pour être performant. Nous avons vu que si l'abattoir est bien géré, il peut engendrer une augmentation de revenus pour tous. Et si l'exportation de la viande se développe, c'est un plus inestimable, surtout pour les bouchers et nous les fournisseurs de bétail. Je suis pour l'abattoir et j'invite tous les acteurs à s'organiser pour ne pas décourager le PCR dans cette entreprise. Que Dieu l'accompagne et nous donne cet abattoir moderne”.

Maiga Amado Kolado, réseau de communication sur le pastoralisme (Recopa).

“Nous regrettons que Fada ne dispose pas d'une infrastructure comme celle que nous avons vue à Sikasso et à Bobo. Il est vrai que nous abattons aussi des animaux à Fada mais, il faut se demander dans quelle condition d'hygiène. Le bénéfice d'un abattoir est inestimable pour la santé de la population. Par ailleurs, la région de l'Est regorge de plus de bétail que toutes les autres régions du pays et, si nous disposons d'un abattoir moderne, nous sommes les mieux placés au Burkina pour l'exportation de la viande. En plus donc de l'exportation d'animaux sur pied, nous allons développer celle des carcasses. Enfin, un abattoir, c'est l'hygiène et la crédibilité du produit, la garantie d'une viande de qualité, c'est une ouverture et une plus-value pour la filière bétail-viande dans la région de l'Est”.

Tandamba Salifou, président de l'association des bouchers de Fada

«Il faut soutenir les autorités qui veulent nous appuyer pour un abattoir»

Que vous suggère la visite des abattoirs de Sikasso et de Bobo ?

La différence est trop grande entre notre abattoir et ce que nous avons vu autant à Sikasso qu'à Bobo. La construction d'un abattoir moderne à Fada ne peut qu'améliorer les choses pour nous. Aujourd'hui, il y a trop d'abattage clandestin à Fada et, seul un abattoir moderne peut y mettre un terme en rassemblant tout le monde et en assurant aux bouchers de la viande saine et de qualité pour les populations. Sans abattoir, comme c'est le cas à Fada, la population est en danger. Nous remercions et encourageons le PCR Jean-Claude Louari pour ce projet qui est très bénéfique pour nous et, nous lui assurons notre soutien pour l'initiative de développement qu'il a pour notre secteur d'activité.



Tandamba Salifou (en lunettes noires)

Pensez-vous que l'abattoir peut aider à mieux organiser les bouchers ?

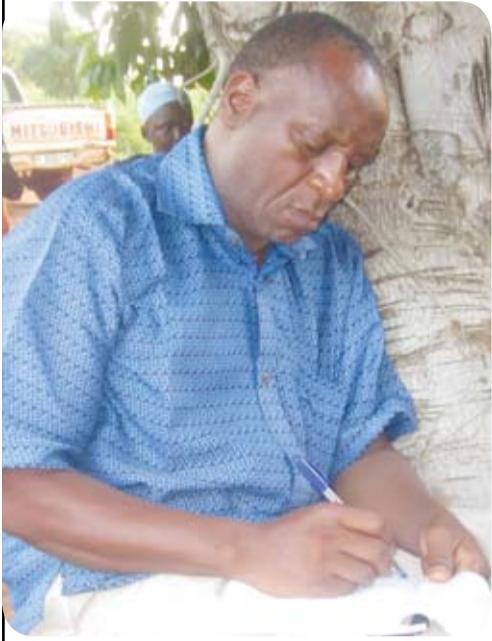
Non seulement l'abattoir va permettre une réorganisation des bouchers, mais encore, il va permettre de mieux rentabiliser le marché à bétail de Fada qui est une référence en approvisionnement d'animaux de qualité et nous pouvons devenir un exportateur de viande de premier ordre. Les gens ne comprennent pas vraiment l'importance d'un abattoir pour leur santé. Il faudra de la sensibilisation. Il faut soutenir les autorités qui veulent nous appuyer pour un abattoir. De plus, un abattoir ici peut servir à toute la région mais aussi aux pays frontaliers, faire de Fada un pôle de référence ouest africain pour la viande.

Les bouchers sont-ils unis pour ce projet d'abattoir ?

Il y aura certainement des gens contre cette initiative, c'est comme ça en Afrique, ce n'est pas seulement à Fada. Mais, il suffit que la majorité soutienne et il n'y aura pas de problème. Nous allons commencer et tout le monde va finir par suivre. Ça va aller. Nous souhaitons que d'ici fin 2015, cet abattoir soit une réalité”.

Tankoano Daniel, directeur régional des ressources animales de l'Est

«Il faut que tous les acteurs se mobilisent pour un abattoir digne de ce nom»



Après avoir visité les abattoirs de Sikasso et de Bobo, peut-on dire que Fada a un abattoir ?

Fada n'a pas un abattoir et n'a même pas une aire d'abattage digne de ce nom. Fada n'a rien du tout en la matière. Si vous allez à ce que nous appelons abattoir à Fada, vous n'aurez pas envie de manger la viande qui en sort. Il faut que tous les acteurs se mobilisent pour que nous puissions avoir un abattoir digne de ce nom et donc un abattoir frigorifique qui donne la possibilité de satisfaire les consommateurs à l'intérieur de la ville et également à l'extérieur par l'exportation.

L'initiative est donc opportune selon vous ?

L'initiative est très bonne au vu des potentialités de la région en matière d'élevage. Il n'est pas normal que la ville de Fada, qui est le chef-lieu de la région, ne dispose pas d'une infrastructure performante en matière de transformation de la viande. Et, il était normal de pouvoir s'inspirer des expériences de ceux qui mènent déjà des activités dans le domaine des abattoirs afin d'aller vers quelque chose de durable et efficace.

Avec un abattoir frigorifique à Fada, nous avons la possibilité d'exporter, vu que nous sommes à cheval sur trois pays qui sont demandeurs de viande et, il nous suffit de produire de la viande de qualité pour donner de l'envergure à notre abattoir. Et, en amont, les emboucheurs sont tenus de produire des animaux de qualité admissible à l'exportation sous forme de viande. Les consommateurs sont de plus en plus exigeants et les éleveurs comme les bouchers seront obligés de revoir leur copie.

Certains mettent en doute la rentabilité économique des abattoirs. Qu'en pensez-vous ?

Au-delà de son caractère social et de protection de la santé publique, je pense que l'abattoir peut être une infrastructure économiquement rentable si les acteurs s'y mettent. Nous avons vu au niveau de Bobo que si les taxes d'abattage sont conséquentes, l'abattoir peut s'auto financer comme c'est le cas à Sikasso et, même réaliser des bénéfices surtout avec l'appui de la partie réfrigération et exportation. Tout est donc question d'organisation et de gestion.

Y aura-t-il un plus pour l'inspection, le contrôle vétérinaire ?

Dans un abattoir frigorifique comme on le veut à Fada, le boucher n'est pas associé à l'abattage et le vétérinaire fait son travail en toute sérénité. Lorsqu'il n'y a pas d'abattoir digne de ce nom, comme c'est le cas à Fada, le boucher est en contact direct avec l'inspection, le vétérinaire et, il peut influencer, négocier et même menacer. Dans le cadre d'un abattoir les règles sont telles que la corruption et les menaces ne peuvent pas influer sur la qualité du service vétérinaire. Les abattages clandestins sont une réalité à Fada et cela contribue à encourager le vol de bétail car les animaux abattus dans les aires clandestines sont, la plupart du temps, des animaux volés. On abat et on transporte la carcasse aux agents d'inspection et ces derniers sont également fautifs parce qu'on ne doit pas inspecter une viande sans toutes les parties ; il faut la présence de tous les organes.



L'abattoir de Fada N'Gourma constitué de deux hangars.

Les bouchers professionnels sont les premiers à combattre l'abattage clandestin

Mamadou Nama Diarra, chargé d'inspection à l'abattoir régional de Sikasso confie que «l'existence de l'abattoir ne met pas fin aux abattages clandestins». En revanche, soutient-il, «cela rend l'activité plus périlleuse parce que les bouchers certifiés sont les premiers à combattre cela». Et pour cause, «ils payent les taxes d'abattage, ils payent des impôts et refusent la concurrence déloyale». Il indique «aujourd'hui à Sikasso, les bouchers dénoncent eux-mêmes ceux qui pratiquent l'abattage clandestin. Sans compter que nos services effectuent des sorties de contrôle, au marché, dans les boucheries, dans les rôtisseries et même dans les familles, au moins deux fois par semaine. Une viande qui n'a pas notre estampille vous expose à la saisie et à des sanctions. S'il n'y a pas d'estampille, il n'y a pas à discuter, c'est de la viande frauduleuse».

PDDC/Programmation opérationnelle 2015

Consolider les acquis

«Les échos qui me sont parvenus et la synthèse des travaux me confortent à dire que vous avez apporté des suggestions très concrètes qui permettent d'aller vers un plan opérationnel à la hauteur des besoins de la région». Le Haut-commissaire du Gourma, Aboubakar Traoré évaluait ainsi le dernier atelier de programmation opérationnelle 2015 du PDDC (Programme décentralisation développement communal) pour la région de l'Est.

Par Philibert Yentangou

ner le succès de la décentralisation».

Il citera en illustration : «nous sommes dès maintenant reconfortés par le rapprochement réussi par le PDDC entre



Ronald Redeker

les collectivités et les OSC qui se voyaient au départ comme des adversaires politiques mais, ont fini par comprendre qu'ils sont des partenaires privilégiés dans la quête de la bonne gouvernance».

Le CTP Ronald Redeker, tirant les premières leçons de la rencontre avec les partenaires locaux de l'Est constate : «nous avons été témoin de votre engagement et de l'intérêt que vous portez à l'accompagnement du PDDC. Cela nous conforte dans notre quête d'une gouvernance de qualité dans les collectivités territoriales». Il s'est voulu rassurant quant à la suite du partenariat : «les collectivités territoriales et les OSC se sont inscrites pour bénéficier de l'accompagnement du PDDC. Vos besoins seront examinés et, sur la base des possibilités financières et de l'analyse du besoin d'appui de chaque partenaire, le document de plan d'opérations sera finalisé et porté à votre connaissance». Il a surtout engagé le partenariat dans les limites du réaliste et du réalisable : «il convient de souligner que sur la base des capacités déjà renforcées, toutes les collectivités territoriales ne pourront pas bénéficier de tous les appuis sollicités. Mais, si vous contribuez à la mise en œuvre des activités, un grand nombre d'actions sera réalisé».

Il a précisé que «les activités de première priorité seront mises en œuvre mais, celles de seconde priorité le seront en fonction des disponibilités financières du programme». Le travail étant la jauge de tout succès, surtout dans le contexte du partenariat avec les CT et les OSC, il a émis «le souhait que votre engagement sera effectif quand viendra le temps de la mise en œuvre des actions retenues. Le PDDC seul, sans votre concours et engagement ne saurait atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour 2015».

Un choix entraînant toujours des grincements de dents, il a enfin plaidé : «nous espérons compter sur votre indulgence par rapport au choix des bénéficiaires que nous retiendrons après arbitrage».

DROIT DE REPONSE A MONSIEUR GUY-MICHEL BOLOUVI SUITE A SON ECRIT PARU DANS LE 16è NUMERO DU JOURNAL « LES ECHOS DU SAHEL » DU SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2014.

L'une des grandes avancées de notre démocratie est le boom qu'à connu la liberté d'expression au pays des hommes intègres. Du citoyen lambda aux structures de l'information les langues se sont déliées et ne tarissent pas d'opinions. C'est donc logiquement qu'on enregistre du côté de la presse du pays une floraison des maisons d'édition et la région de l'Est n'est pas en reste avec à son actif plusieurs canaux d'information et de communication sur son territoire dont le journal « les échos du sahel ». En rappel, ce journal s'est donné comme slogan « informer-éduquer-changer ». Seulement, quand on parcourt les allégations de son animateur principal on est loin de ce principe si cher au journal dont les lecteurs voyaient la naissance comme une panacée pour le désenclavement de la région de l'Est. Au regard des dérapages constatés chez son journaliste ces derniers temps et au nom du postulat qui sous-tend la ligne éditoriale de ce journal, nous avons jugé nécessaire de réagir pour donner l'information juste et complète aux lecteurs afin d'espérer participer à l'éducation et au changement qualitatif du citoyen de la région de l'Est. Il s'agira de rectifier certaines déclarations de votre écrit avant de l'apprécier par la suite.

Avant tout propos, rappelons ensembles que c'est le mardi 02 août 2014 dans la salle de conférence du Conseil Régional de l'Est qu'a eu lieu la cérémonie dont vous faites cas avec effectivement un parterre d'autorités comme vous le mentionnez. Également, l'objet de la cérémonie portait sur la signature d'une convention intercommunale de 11 communes de la région dont celle de Fada N'Gourma et sur l'installation officielle de son bureau exécutif. C'est aussi vrai que cette signature a connu un décalage horaire pour des raisons que vous avez à votre façon tentées de dépeindre à l'opinion publique avec malheureusement des omissions importantes à telle enseigne qu'on est porté à se demander si elles sont faites à dessein ou si elles sont dues purement à des insuffisances professionnelles. Et ce sont ces parties manquantes ou du moins, cachées que nous restituons pour situer le contexte réel des choses aux lecteurs afin de leur permettre d'apprécier.

DE L'HISTORIQUE DE L'INTERCOMMUNALITE

Vous faites mentions dans la narration du Président de l'AMBF régionale de l'idée selon laquelle il a été souhaité de « faire bénéficier les services de l'EPCD de la commune de Fada N'Gourma à l'ensemble des 27 communes de la région ». Malheureusement vous n'avez pas continué comme il a été fait cas pour souligner que l'EPCD sous l'initiative bienveillante de la commune de Fada N'Gourma appuyait déjà des communes soeurs comme Diapangou, Matiacoali, Bilanga... S'il est aussi vrai que pour la longue marche vers une entente de coopération intercommunale la CAGECT s'est engagée pour un appui technique et financier à travers l'EPCD comme vous le racontez, c'est également important et reconnaissant que d'ajouter pour l'information du public que le matériel roulant et le personnel ont été supportés par le budget communal de Fada N'Gourma.

De l'origine de l'idée de l'intercommunalité vous affirmez que le Maire de Diapangou est porteur de l'initiative. Au nom de la bienséance, souffrez qu'on remette à César ce qui lui appartient. Tout est parti d'un voyage d'échange initié par la commune de Fada N'Gourma et soutenu par nos partenaires, où l'idée de faire profiter nos communes soeurs les plus proches du voyage a germé dans l'esprit du Maire de Fada N'Gourma qui a fait part de ses intentions à notre PTF et celui-ci a marqué son accord. De cette expérience et au re-

gard des multiples sollicitations de notre maîtrise d'ouvrage déléguée qu'est l'EPCD, la CAGECT/ coopération suisse qui est notre premier partenaire dans ce domaine nous a conseillés et soutenus à opter pour l'intercommunalité.

DE LA MISE EN PLACE DU BUREAU EXÉCUTIF DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Évoquant la rencontre pour la mise en place du bureau consensuel tenue le 09 juillet 2014 à partir de 09h, effectivement le Maire de Fada N'Gourma est arrivé ce jour aux environs de 13 heures. Seulement il s'est excusé auprès de ses collègues pour des raisons très valables que vous avez volontairement passées sous silence. Pour ceux qui se rappellent de cette date, et nous le citons en substance pour nos lecteurs car il l'a rappelé le jour de nos divergences sur la signature de la convention : « c'est ce jour que je recevais une délégation du secteur n°07 venue manifester son mécontentement sur la lenteur des travaux entrepris dans leur secteur. Entre un dossier sensible et l'élection d'un bureau exécutif consensuel mon choix a été vite fait et j'ai tenu informés mes collègues des communes du Gourma de la situation tout en leur signifiant que je viendrais avec un retard au regard de la circonstance. »

Vous prétendez également que la mise en place du bureau a eu lieu à l'EPCD avec Monsieur Nouou TRAORE son Directeur comme rapporteur et que son « rapport indique que tout en signifiant son mécontentement il a déclaré qu'il ne remettait pas en cause les conclusions des travaux de ses collègues, notamment la composition du bureau. » Retenez d'abord qu'à la date du 09 juillet, Nouou TRAORE ne faisait plus partie du personnel de la Mairie de Fada car il venait d'expirer ses six mois de prolongation que le conseil municipal lui avait gracieusement accordés à la tête de l'EPCD. Donc Nouou TRAORE ne représentait plus aucune structure de la Mairie de Fada N'Gourma. Il agissait purement et simplement en homme intéressé sachant que la source de l'EPCD avait tari pour lui, il fallait envisager d'autres horizons en essayant de creuser le puits de l'intercommunalité quelque soit la manière en vue de se prémunir d'une éventuelle disette. Si vous aviez parcouru son rapport vous comprendriez que les fautes orthographiques et syntaxiques étaient dues à un empressement qui n'avait pas son sens sinon que celui dont nous avons fait cas juste au-dessus.

En outre, vous déformez expressément l'idée du Maire quand vous ou Nouou TRAORE avancez qu'il a affirmé ne pas remettre en cause l'installation du bureau. Non ! Voici la vrai version de sa déclaration : « je ne remets pas en cause le processus de l'intercommunalité mais je n'approuve pas le bureau que vous avez mis en place. » Et cela, il l'a signifié aussi aux partenaires qui nous accompagnent avant qu'on n'organise la cérémonie de signature de la convention.

Et si on s'arrêtait un peu sur le fameux rapport du rapporteur Nouou TRAORE. En réalité, c'était juste un procès verbal de rencontre et ce document ne pouvait faire foi que si toutes les parties prenantes apposaient leurs signatures. Pour un travail sérieux, les différents metteurs en scène devraient au moins s'assurer que cet acte a requis l'assentiment des uns et des autres à travers des signatures. Que nenni ! C'était juste une feuille volante qu'on baladait dans la salle sans prendre la peine d'inscrire dans le chronogramme de la cérémonie son amendement et son adoption.

Un autre acte non moins important à souligner aux lecteurs à qui vous avez malheureusement camouflé le passage alors que ce jour le Maire de Fada N'Gourma a exprimé son indignation.

C'est le fait qu'on est allé jusqu'à désigner le siège de l'intercommunalité dans sa commune sans juger opportun de le tenir informé. Il faut le dire pour que les gens sachent jusqu'à quel point la transparence a fait défaut dans ce processus de mise en place du bureau consensuel de l'intercommunalité.

Vous avez fini par vous dévoiler clairement en affirmant que pour le poste de Présidence il faut « quelqu'un de disponible, facile d'accès et de réaction rapide » soit. Mais remarquez que celui à qui vous vouliez confier le poste est aussi doublement occupé par sa mairie et l'AMBFI régionale. Aussi, admettez que la direction du bureau consensuel ne saurait être seulement l'apanage d'un membre, Président soit-il. C'est l'effort conjugué de tous les membres ainsi que les différents délégués, le tout sous les aspirations des populations de leurs communes respectives. L'expérience au contraire c'est la commune de Fada N'Gourma car elle exerçait déjà des actions d'intercommunalité à travers les appuis divers de sa maîtrise d'ouvrage déléguée. En au moins que pour avoir été déçus de manquer le placement de leur « chouchou » les gens décident de saboter l'intercommunalité par des actions controversées.

Alors Monsieur le journaliste, nous pensons qu'il faut omettre tant d'éléments sur une question qui divise ne situe aucunement nos lecteurs dans leur analyse. Et cela nous amène à examiner dans le fond votre travail de journaliste.

Disons tout de suite que votre élément souffre d'entrée de jeu des bémols qui régulent le métier de journaliste. Même les profanes savent que la déontologie de votre profession enseigne que pour une question qui divise deux ou plusieurs parties il faut prendre la peine d'écouter tous les belligérants pour à la fin trancher par une analyse critique. Hélas, nous regrettons que vous ne teniez vos témoignages que du Maire de Diapangou et ses affidés le tout dans une orchestration dont vous seul détenez le secret au grand dame de la commune de Fada N'Gourma. Mon cher journaliste, quand on lit un journaliste dans une telle situation on ne doit en aucun moment soupçonner en lui une partialité auquel cas on vous traitera de journaliste acquis à une cause, chose qui n'honore pas votre profession.

Aussi, nous vous croyions assez observateur pour remarquer que la démocratie au Burkina Faso est animée par un contexte géopolitique. L'ethnie, la situation géographique, l'économie d'une région ainsi que la taille d'une communauté déterminent les choix politiques au pays des hommes intègres. Le « Maire des Maires » Marin ILBOUDO n'est pas élu Président de l'AMBF nationale juste parce qu'il a un niveau d'instruction plus élevé que ses collègues maires ; il le doit à la « grande Ouagadougou » capitale de tous les burkinabés. Comparaison pour comparaison, c'est normal que tout regroupement communal dans la région de l'Est soit piloté par la commune de Fada N'Gourma. Pour votre gouverne, retenez que dans cette intercommunalité les textes prévoient que la commune de Fada N'Gourma contribue plus que les autres au nom du principe qui veut que les contributions au fonctionnement de cette trouvaille soient au prorata. Vous comprenez alors aisément pourquoi le tô doit se manger chez le chef de famille.

Autre fait non moins désagréable pour votre plume, c'est la source de vos informations et leur véracité. Bien que des dispositions reconnaissent le droit de réserve au journaliste, un professionnel ne construit pas sa réflexion sur la base des « il paraît ». Cela a pour conséquence un degré

élevé de désinformation dans son écrit. Vous auriez creusé un tout petit peu que vous sauriez par exemple que Nouou TRAORE n'était plus Directeur de l'EPCD de Fada N'Gourma.

Pour terminer, c'est avec interrogations que nous constatons la discourtoisie dans vos propos à l'encontre du conseil municipal de Fada N'Gourma. Observez jusqu'à quel niveau vous avez franchi le Rubicon : « le flagrant délit de mal gouvernance, la commune de Fada sert la honte et le ridicule, le Maire et sa suite, le cas KOCTY... ». Faire du journalisme n'est pas injurier, manquer de respect à votre vis-à-vis. Ce ne sont pas les hommes que vous combattez mais plutôt les idées. Le Maire de Fada n'est pas un simple individu à qui vous vous adressez. Il est investi d'un pouvoir que les 124000 habitants de la commune lui ont conféré. Il est dans la sphère des autorités de cette ville. Sa « suite » également occupe une place dans l'échiquier politique de la ville et du conseil municipal. Alors manquer de respect à ces personnalités ne saurait trouver sa justification que dans les insuffisances des premières formes de gouvernance d'un individu.

Pour le désagrément diplomatique dont vous faites cas, la commune de Fada à travers son Maire a présenté ses excuses à ces personnalités dont des gens ont voulu abuser de l'autorité pour parvenir à une machination savamment construite. C'était sans compter avec la clairvoyance des autres. Dans tous les cas ne dit-on pas que la décantation d'une eau n'est possible qu'après l'avoir troublée ? D'ailleurs les autorités du jour n'ont jamais condamné notre revendication mais plutôt le fait de les avoir déplacées sans que des questions de dernières minutes ne soient réglées ; et pour cela les responsabilités sont partagées entre tous les acteurs qui ont préparé le processus de la signature de la convention intercommunale.

Très cher journaliste, au finish, après tant de rectificatifs et d'observations apportés à votre récit vous nous amenez à douter de la sincérité de vos rapports avec nous ainsi que de votre souci de participer au développement de la commune de Fada N'Gourma à travers la communication. Le journaliste tout en admettant la différence entre les hommes ne doit pas seulement regarder la société des yeux mais aussi d'esprit car le premier outil de celui-ci est sa capacité d'analyse. Nous sommes de ceux-là qui ont compris que la gestion d'une commune se conjugue avec la collaboration de tous nos partenaires. Pour cela les portes de notre cité sont grandement ouvertes à qui souhaite avoir des informations utiles à sa construction sauf celui qui ne trouve pas cela nécessaire. A cette personne, nous soumettons cette comptine à sa réflexion : « il était une fois dans un village de cavaliers, un jeune étranger fort et démesuré qui fit son apparition. Dans ce village errait un cheval sauvage et robuste dont personne ne s'aventurait car le savant non domestique. Dépourvu d'humilité, notre brave étranger qui pensait que ses hôtes manquaient de choix, l'enfourcha sans détour et mal lui en a pris. Et c'est depuis ce jour qu'est né dans ce village l'adage selon lequel "c'est l'étranger qui a toujours monté un cheval fou" ou "l'étranger a des gros yeux mais il ne voit pas." ».

Par Sylvain THIOMBIANO, 2è Adjoint au Maire de Fada N'Gourma. Tel : 70 13 66 60 / 74 61 73 13

Mail : sylvain.thiombiano@yahoo.fr

PS. Chers lecteurs, votre journal tient à votre disposition, non seulement le rapport des travaux, mais également le film audiovisuel du "to" de la honte. Les Echos du Sahel, c'est le courage de changer ce qui peut l'être, la force d'accepter ce qui ne peut l'être, la sagesse pour faire la différence entre les deux.

11^{ème} édition de la Coupe de la caisse populaire de Fada

Pour une jeunesse citoyenne

Un thème d'actualité : «jeunesse unie pour la promotion de la paix et du civisme». C'est sous ce thème que s'est tenue la dernière coupe Maracaña, d'affilée de la Caisse populaire de Fada. Elle s'est étalée du dimanche 6 juillet au Dimanche 10 août 2014. Elle a débuté au cours du mondial, Brésil 2014 avec Cinquante (50) équipes engagées dans trois catégories. C'est sans interruption, sauf pour la fête de Ramadan que, sur 104 matches programmés, seul un forfait a été enregistré, pour plus de 250 buts marqués dans une ambiance de fair-play, témoignage de la maturité du tournoi et de la régularité des équipes engagées. Un succès à mettre à l'actif d'un comité d'organisation bénévole mais, passionné pour le Maracaña.

Il faut remercier ce groupe de sages qui, depuis plus d'une décennie, marque de sa présence tout le long du tournoi.

Les finales qui furent de belles factures et créditee d'une mobilisation continue de la population ont opposé :

- minimes : RPP bat Poulains 2 buts à 0 et empoché un trophée, 10 000 F, un jeu de maillots et un ballon ;

- cadets : Real bat Gorkow 1 but à 0 et

empoché un trophée, 10 000 F, un jeu de maillots et un ballon ;

- seniors : les Anciens bat FC Gorkow 2 buts à 0 et remporte 25 000F, un trophée, un jeu de maillots et un ballon.

Des prix spéciaux ont été décernés aux

joueurs les plus méritants.

Patronnée par le Gouverneur de la région de l'Est, ladite édition a connu deux co-parrains : Coulibaly Hamadou, ex-formateur de la DCPE et El Adj Inoussa Savadogo, PCA de la Caisse populaire de Ouahigouya. Ils ont marqué la compétition de leur présence et cette solidarité des acteurs du RCPB (réseau des caisses populaires du Burkina) a fait tache d'huile auprès de la population. C'est ainsi que trois pagnes RCPB ont été remis au maire par le PCA/DCPN et un tableau symbolisant la Paix au Gouverneur de la région de l'Est. Le directeur régional de la promotion du

civisme de l'Est, a été invité comme conseiller technique pour animer une causerie-débat avec la jeunesse sur le thème «le civisme et la paix». Des échanges fructueux qui ont fait ressortir la nécessité de dialoguer, de revendiquer selon les lois en vigueur, le respect des engagements de l'Etat, la faiblesse de l'Etat à pouvoir tout résoudre, l'accès difficile au monde du travail, les crises socio politiques de part le monde. Il faut citer en plus, un match de gala qui a opposé les «Fous du terrain» aux membres et employés de la Caisse. Un match époustouflant qui a duré 15 mn d'éternité. Un match qui restera longtemps dans les mémoires et soldé par un score de parité 2 à 2. Une bouteille de liqueur et 10 T-shirts offerts par Ecobank ont été remis à ces vaillants comédiens. Le promoteur que je suis, s'est réjoui de la bonne tenue de ce mois du sport, «TOP VACANCES FOOT». Je remercie sincèrement tous ceux qui ont apporté leur soutien.

En marge du football, un tournoi de pétanque a eu lieu durant deux journées. Treize (13) équipes des différents clubs de Fada ont pu se mesurer et, les quatre premières ont reçu au total la modeste somme de 25 000 F + 10 T-shirts + 10 casquettes. Quant au public, il lui a été distribué des casquettes tout au long du tournoi, en plus de 16 T-shirts Ecobank et 10 T-shirts Oryx. Merci à tous ces partenaires qui ont décidé d'appuyer le comité d'organisation. Rendez-vous étant pris pour les vacances prochaines, le promoteur a remercié sin-

cèrement Dieu pour un tournoi déroulé sans blessures graves, une grande finale jouée dans un esprit de civisme et un ciel clément et des animateurs de talents.

Bon vent au RCPB !
Vive la Caisse populaire de Fada !

Issa Adolphe Thiombiano



Bref aperçu des contributions des entités du RCPB

FCPB	25 casquettes + 50 000 FCFA
DCPE	5 T-shirts + 5 casquettes
CP FADA	200 000 F + 20 casquettes + 10 T-shirts + 2 sacs
CP COLSAMMA	16 T-shirts
CP SIGNOGHIN	8 T-shirts + 5 casquettes
CP KOUP ELA	10 T-shirts
CP DANO	2 T-shirts + 2 casquettes
CP DAPOYA	10 T-shirts + 10 casquettes
CP CISSIN	10 T-shirts
CP OUAHIGOUYA	31 T-shirts
CP DASSASGHO	10 T-shirts + 5 casquettes
CP DEDOUGOU	3 pagnes + 2 casquettes
CP KOU DOUGOU	1 ballon + 10 casquettes
DCPSO (Coulibaly)	17 T-shirts
TOTAL	84 casquettes + 250 000 F + 129 T-shirts + 3 pagnes + 2 sacs + 1 ballon
Autres soutiens	138 000 F + 2 ballons + 96 000 F de contribution des équipes = 234 000 F
PCA/Fada	10 T-shirts + 2 sacs + 6 pagnes + 100 000 F + 4 ballons + 10 casquettes (dont 5 fupec)
TOTAL GENERAL	94 casquettes + 584 000 F + 139 T-shirts + 6 pagnes + 4 sacs + 2 ballons

Besoin de Visibilité ?

Un seul contact

Les Echos du Sahel

votre journal de la région de l'Est

Points de vente à Fada

• Siège Echos du Sahel (Gare TSR)

• La Maison du Journal (face CNSS/Place de l'Unité)

• Ets Oubda (face Brigade des douanes/route Pama)

• Auberge du 11 Décembre (route Niger)

Ebola sévit en Afrique de l'Ouest, respectons les mesures d'hygiène individuelle et collective pour barrer la route au virus au Burkina Faso.